

## Procès-Verbal du Conseil municipal du lundi 20 février 2017

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt février deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée le quatorze février deux mille dix-sept par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire.

**Président** : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

**Présents** : Christine LATAPIE, Raymond BRALEY, Christian MAZUC, Dominique BEC, Sabine MIRAL, Stanislas LIPINSKI, Monique BUERBA, Gulistan DINCEL, Patrice REY, Marie-Noëlle TAUZIN, Abdelkader AMROUN, Fabienne VERNHES, Didier PIERRE, Valérie ABADIE-ROQUES, Marie HARO, Michel SOULIE, Bernadette HYGONET, Jean-Claude COUTOU, Jean-Philippe ABINAL, Maryline CROUZET, Jean-Luc PAULAT, Véronique LUBAN, Alain CASTANIE, Christophe NOYER, Bruno GARES.

**Absents** : Catherine COUFFIN (procuration à Jean-Philippe KEROSLIAN), Jacky MAILLE (procuration à Dominique BEC), Karim GUENDOZI (procuration à Didier PIERRE), Françoise VITIELLO (procuration à Michel SOULIE), Dominique GRUAT (procuration à Christian MAZUC), Sonia LABARTHE (procuration à Christine LATAPIE), Jimmy HANTZ (procuration à Alain CASTANIE),

**Secrétaire de séance** :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de nommer un secrétaire de séance. Monsieur le Maire propose la candidature de Christine Latapie.

### **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **ORDRE DU JOUR**

- Ouverture de la séance : constatation du quorum
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 décembre 2016
- Compte rendu des décisions du Maire prises depuis la dernière séance du Conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territorial
- Délibérations suivantes

## ADMINISTRATION GENERALE

- 1- Composition du conseil communautaire de RODEZ AGGLOMERATION
- 2- Modification des effectifs – création d'un emploi de la filière administrative à la direction

## PILOTAGE ET MOYENS

- 3- Débat d'orientation budgétaire 2017
- 4- Subventions aux associations pour 2017

## ATTRACTIVITE ET CADRE DE VIE

- 5- Carrefour de Fontanges – conventions avec RA et le Conseil Départemental
- 6- Aménagement Nostre Seigne –appel à projet « valorisons et restaurons les zones inondables »
- 7- Rénovation urbaine des Quatre Saisons – Déclassement de l'emplacement de la future Maison de Santé, autorisation de dépôt de permis et signature du compromis avec Rodez Agglomération
- 8- Changement partiel de dénomination de l'avenue des Lilas
- 9- Voirie communale Bel-Air : rectification d'alignement et déclassement

## CITOYENNETE ET SOLIDARITES

- 10- FRMJC – Avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet 2016-2018 – Montant de la subvention 2017

### **1 Ouverture de la séance – constatation du quorum**

### **2 Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de nommer un secrétaire de séance. Monsieur le Maire propose la candidature de Christine Latapie.

### **3 Installation de deux nouveaux conseillers**

Suite à la démission de Monsieur Fabrice Geniez et de Mme Marie Claire IMBEAU, puis de Madame Georgette VERNHET, Monsieur Bruno GARES et Monsieur Jimmy HANTZ deviennent membres du Conseil municipal au sein du groupe de l'opposition.

*Monsieur Le Maire : « Je souhaite la bienvenue à deux nouveaux conseillers municipaux, l'un est absent, l'autre présent, suite aux démissions successives de Monsieur Geniez, de Madame Imbeau et de Madame Vernhet. Nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur Gares et Monsieur Hantz dans le conseil municipal à compter de ce jour et nous leur souhaitons la bienvenue*

### **4 Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 22 décembre 2016**

*Le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.*

## **5 Compte rendu des décisions du Maire prises depuis la dernière séance du Conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

### **N° 205 du 12 décembre 2016**

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux, de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice de l'école Sainte Bernadette, 7 rue des aubépines, Onet-le-Château (12850), représentée par Madame Marie Delaneau en sa qualité de Directrice de l'établissement ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition pour l'organisation du spectacle de fin d'année de l'école, le mardi 13 décembre 2016 à 20h30 à La Baleine. La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits. La Ville ne prendra en charge aucun frais supplémentaire en lien avec la réalisation de cette soirée.

### **N°206 du 14 décembre 2016**

Décision relative à la signature avec GINGER CEBTP d'un contrat fixant les modalités pour effectuer la mission géotechnique pour l'aménagement de stades sur le site de la Roque. Le montant du contrat est de 2 775.00 € HT soit 3 330.00 € TTC.

### **N°207 du 15 décembre 2016**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association Les Objets Volants, 34 rue Baussonnet, Reims (51100) représenté par Guillaume KOSTBRA, en sa qualité de Président ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle Liaison Carbone, le mardi 31 janvier 2017 à 20h30 à La Baleine. Le coût global de la cession s'élève à 4853 euros TTC (quatre mille huit cent cinquante-trois euros, toutes taxes comprises). La Ville prendra également en charge les frais de restauration et d'hébergement pour l'équipe technique et artistique.

### **N°208 du 15 décembre 2016**

Décision relative à la signature d'un contrat de location annuelle avec Net Grand Rodez pour la mise à disposition d'une fibre optique noire entre l'Hôtel de ville et la Médiathèque. Le montant annuel de la location est de 2 400 € H.T. et la maintenance annuelle de 34.30 € H.T. La durée de la location est de 5 ans à partir de la date la signature.

### **N°209 du 15 décembre 2016**

Décision relative à la signature d'un contrat de location annuelle avec Net Grand Rodez pour la mise à disposition d'une fibre optique noire entre l'Hôtel de ville et la chambre de tirage Aveyron N°400. Le montant annuel de la location est de 0 € H.T. et la maintenance annuelle de 212.50 € H.T. La durée de la location est de 5 ans à partir de la date la signature.

### **N°210 du 15 décembre 2016**

Décision relative à la signature d'un contrat de location annuelle avec le département de l'Aveyron pour la mise à disposition d'une fibre optique noire entre la chambre de tirage Aveyron N°400 et le Château d'eau. Le montant annuel de la location est de 2700 € H.T. La durée de la location est de 5 ans à partir de la date la signature.

### **N°211 du 15 décembre 2016**

Décision relative à la signature d'un contrat pour l'hébergement du logiciel ORPHEE de la médiathèque avec la société C3RB. Le montant annuel de l'hébergement est de 1 716.15 € H.T. Le prix sera révisé chaque année au 1<sup>er</sup> Janvier. Le contrat est établi pour une durée initiale de 1 an à compter du 01/01/2017. Il sera ensuite renouvelé chaque année civile pour une durée maximale de 3 ans.

#### **N°212 du 15 décembre 2016**

Décision relative à la signature d'un contrat pour la maintenance du logiciel ORPHEE de la médiathèque avec la société C3RB. Le montant annuel de la maintenance est de 4 338.85 € H.T. Le prix sera révisé chaque année au 1<sup>er</sup> Janvier. Le contrat est établi pour une durée initiale de 1 an à compter du 01/01/2017. Il sera ensuite renouvelé chaque année civile pour une durée maximale de 3 ans.

#### **N°213 du 16 décembre 2016**

Décision relative à la signature avec GROUPAMA d'un marché fixant les modalités pour la souscription des contrats d'assurance : Lot 1 : Dommage aux Biens. Le marché est valable 1 an à compter du 1er janvier 2017. Le taux annuel de cotisation est de 0.38 € TTC /m<sup>2</sup>. Le montant de la cotisation pour 2017 est de 16 752.41 € TTC.

#### **N°214 du 16 décembre 2016**

Décision relative à la signature avec SMACL d'un marché fixant les modalités pour la souscription des contrats d'assurance : LOT 2 - Responsabilité civile. Le marché est valable 1 an à compter du 1er janvier 2017. Le taux de la cotisation est de 0.07 % / an applicable sur le montant de la masse salariale brute. Le montant de la cotisation pour 2017 est de 2 684.12 € HT soit 2 925.69 € TTC.

#### **N°215 du 16 décembre 2016**

Décision relative à la signature avec la SMACL d'un marché fixant les modalités pour la souscription des contrats d'assurance : Lot 3 : Protection Juridique. Le marché est valable 1 an à compter du 1er janvier 2017. Le montant prévisionnel annuel (hors sinistre) de la cotisation est de 567.00 € TTC.

#### **N°216 du 16 décembre 2016**

Décision relative à la signature avec Groupama d'un marché fixant les modalités pour la souscription des contrats d'assurance : Lot 4 : Défense Pénale. Le marché est valable 1 an à compter du 1er janvier 2017. Le montant annuel de la cotisation est de 457.85 € TTC.

#### **N°217 du 16 décembre 2016**

Décision relative à la signature avec Gan d'un marché fixant les modalités pour la souscription des contrats d'assurance : Lot 5 : Flotte Automobile. Le marché est valable 1 an à compter du 1er janvier 2017. Le montant annuel de base de la cotisation est de 17 810.70 € TTC.

#### **N°218 du 16 décembre 2016**

Décision relative à la signature avec la SMACL d'un marché fixant les modalités pour la souscription des contrats d'assurance : Lot 6 : Auto Collaborateur. Le marché est valable 1 an à compter du 1er janvier 2017. Le montant annuel de la cotisation est de 316.92 € TTC.

#### **N°219 du 16 décembre 2016**

Décision relative à la signature avec la SMACL d'un marché fixant les modalités pour la souscription des contrats d'assurance : Lot 7 : Risques Statutaires. Le marché est valable 1 an à compter du 1er janvier 2017. Les différents taux de cotisation (décès, maternité, accidents, maladie ordinaire) sont applicables sur la base de la masse salariale.

### **N°220 du 16 décembre 2016**

Décision relative à la signature avec BUREAU VERITAS d'un contrat fixant les modalités pour effectuer le diagnostic déchets avant démolition de l'école du Stade. Le montant du contrat est de 1 600.00 € HT soit 1 920.00 € TTC.

### **N°221 du 21 décembre 2016**

Décision relative à la signature avec ENEDIS d'une convention de partenariat relative à l'aménagement des murs extérieurs d'un poste de distribution publique situé Place des Rouges Gorges aux Costes Rouges.

### **N°222 du 22 décembre 2016**

Décision relative à la signature avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST d'un marché fixant les modalités pour les travaux de requalification de la Route de la Roque - Lot 1 : Voirie – Réseaux divers. Le montant total du marché est de : 413 084.20 € HT :

- Tranche ferme : 125 416.50 € HT
- Tranche conditionnelle 1 : 196 339.20 € HT
- Tranche conditionnelle 2 : 91 328.50 € HT

### **N°223 du 22 décembre 2016**

Décision relative à la signature avec l'entreprise SIGNOVIA d'un marché fixant les modalités pour les travaux de requalification de la Route de la Roque - Lot 2 – Signalisation. Le montant total du marché est de : 14 446.75 € HT :

- Tranche ferme : 5 925.50 € HT
- Tranche conditionnelle 1 : 7 025.25 € HT
- Tranche conditionnelle 2 : 1 496.00 € HT

### **N°001 du 04 janvier 2017**

Décision relative à la signature d'un contrat avec l'Association COMPAGNIE DES JOURS, représentée par Madame Céline NOUASSE en sa qualité de Présidente, définissant les modalités de représentation du spectacle « Le chapeau à histoires » présenté par Florence Bathellier. Le spectacle sera présenté le mercredi 12 avril 2017 à 15h00 au Krill. Le prix de la représentation est fixé à 350 € frais de déplacement compris.

### **N°002 du 10 janvier 2017**

Décision relative à la signature avec l'entreprise Z.D. Formation Conseil d'un contrat fixant les modalités pour la mission SPS pour les travaux de désamiantage et de démolition de l'école du Stade. Le montant du contrat est de 1 820.00 € HT soit 2 184.00 € TTC.

### **N°003 du 10 janvier 2017**

Décision relative à l'acceptation du montant de l'indemnisation de l'assurance GAN pour le sinistre N° 2016-17 concernant le véhicule Renault immatriculé 800 PN 12. Le montant de l'indemnisation s'élève à 366.58 €.

### **N°004 du 10 janvier 2017**

Décision relative à l'acceptation du montant de l'indemnisation de l'assurance GROUPAMA pour le sinistre N° 2016-18 concernant la dégradation des filets pare-ballons du stade du Colombier. Le montant de l'indemnisation partielle s'élève à 8 250.26 €.

#### **N°005 du 11 janvier 2017**

Décision relative à la signature avec la Société Languedocienne de Matériel Incendie (SLMI) d'un marché à bons de commande fixant les modalités pour la fourniture et la maintenance des extincteurs et R.I.A. Le marché est valable 1 an à compter du 1er janvier 2017. Il pourra être renouvelé, par tacite reconduction, 3 fois par période annuelle.

#### **N°006 du 16 janvier 2017**

Décision relative pour accorder à Madame Pauline ABELLA, poursuivant ses études à la Neoma Business School– 51 000 REIMS, une aide financière de 300 (trois cents) €uros dans le cadre du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois.

#### **N°007 du 16 janvier 2017**

Décision relative pour accorder à Madame Amandine ALBOUY, poursuivant ses études à L'Ecole d'Ingénieurs de Purpan – 31 000 TOULOUSE, une aide financière de 300 (trois cents) €uros dans le cadre du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois.

#### **N°008 du 16 janvier 2017**

Décision relative pour accorder à Madame Camille AYMARD, poursuivant ses études à la Toulouse Business School – 31 000 TOULOUSE, une aide financière de 300 (trois cents) €uros dans le cadre du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois.

#### **N°009 du 16 janvier 2017**

Décision relative pour accorder à Monsieur Pierre BOUYSSIE, poursuivant ses études à l'Ecole Nationale Vétérinaire - 31 000 TOULOUSE, une aide financière de 300 (trois cents) €uros dans le cadre du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois.

#### **N°010 du 16 janvier 2017**

Décision relative pour accorder à Madame Charlène CAYZAC, poursuivant ses études à l'Université Toulouse I Capitole – 31 000 TOULOUSE, une aide financière de 300 (trois cents) €uros dans le cadre du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois.

#### **N°011 du 16 janvier 2017**

Décision relative pour accorder à Monsieur Guillaume CESCUTTI, poursuivant ses études à l'Université Toulouse 1 Capitole - 31 000 TOULOUSE, une aide financière de 300 (trois cents) €uros dans le cadre du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois.

#### **N°012 du 16 janvier 2017**

Décision relative pour accorder à Madame Laure CHALIEZ, poursuivant ses études à l'Institut Polytechnique La Salle Beauvais – ESITPA 60 000 BEAUVAIS, une aide financière de 300 (trois cents) €uros dans le cadre du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois.

#### **N°013 du 16 janvier 2017**

Décision relative pour accorder à Monsieur Guillaume COUTANCEAU, poursuivant ses études à l'Université Claude Bernard Lyon I - 69 000 LYON, une aide financière de 300 (trois cents) €uros dans le cadre du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois.

#### **N°014 du 16 janvier 2017**

Décision relative pour accorder à Madame Manon DOS SANTOS, poursuivant ses études à la Faculté de Médecine de Rangueil – 31 000 TOULOUSE, une aide financière de 300 (trois cents) €uros dans le cadre du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois.

#### **N°015 du 16 janvier 2017**

Décision relative pour accorder à Monsieur Az-Ddin EL OUACHANI, poursuivant ses études à la Management and Business School - 31 000 TOULOUSE, une aide financière de 300 (trois cents) €uros dans le cadre du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois.

#### **N°016 du 16 janvier 2017**

Décision relative pour accorder à Madame Mélanie ESCASSUT, poursuivant ses études à l'Université Toulouse II Jean Jaurès – 31 000 TOULOUSE, une aide financière de 300 (trois cents) €uros dans le cadre du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois.

#### **N°017 du 16 janvier 2017**

Décision relative pour accorder à Monsieur Mustafa FINDIK, poursuivant ses études à l'Université Toulouse 1 Capitole - 31 000 TOULOUSE, une aide financière de 300 (trois cents) €uros dans le cadre du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois.

#### **N°018 du 16 janvier 2017**

Décision relative pour accorder à Madame Célia GEHIN, poursuivant ses études à l'Ecole Polytechnique Universitaire POLYTECH– 34 000 MONTPELLIER, une aide financière de 300 (trois cents) €uros dans le cadre du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois.

#### **N°019 du 16 janvier 2017**

Décision relative pour accorder à Monsieur Antoine MALET, poursuivant ses études à EPF, école d'Ingénieur E-S – 34 000 MONTPELLIER, une aide financière de 300 (trois cents) €uros dans le cadre du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois.

#### **N°020 du 16 janvier 2017**

Décision relative pour accorder à Monsieur Anthony MARTEL, poursuivant ses études à l'Université Paul Sabatier Toulouse III - 31 000 TOULOUSE, une aide financière de 300 (trois cents) €uros dans le cadre du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois.

#### **N°021 du 16 janvier 2017**

Décision relative pour accorder à Monsieur Pierre MAZENC, poursuivant ses études à l'Ecole d'ingénieurs INP Purpan - 31 000 TOULOUSE, une aide financière de 300 (trois cents) €uros dans le cadre du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois.

#### **N°022 du 16 janvier 2017**

Décision relative pour accorder à Monsieur Nicolas DAMIEN, poursuivant ses études à Vetagro Sup Campus agricole de Clermont - 63 370 LEMPDES, une aide financière de 300 (trois cents) €uros dans le cadre du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois.

#### **N°023 du 16 janvier 2017**

Décision relative pour accorder à Madame Laura RAYNAL, poursuivant ses études à l'Université d'Auvergne – 63 000 CLERMONT-FERRAND, une aide financière de 300 (trois cents) €uros dans le cadre du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois.

#### **N°024 du 16 janvier 2017**

Décision relative pour accorder à Monsieur Dorian VALERY, poursuivant ses études à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs - 65 000 TARBES, une aide financière de 300 (trois cents) €uros dans le cadre du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois.

#### **N°025 du 13 janvier 2017**

Décision relative à la signature une convention de mise à disposition à titre gracieux, de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice d'Ulysse Maison d'artistes, Rue du Bosc, Inières, Sainte Radegonde (12850), représentée par Monsieur Mathieu Llamas en sa qualité de Président ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition pour l'organisation d'une résidence de création son et lumières d'Art Mengo pour son prochain spectacle en amont d'une tournée, du lundi 16 janvier 2017 au mercredi 18 janvier 2017 inclus. La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits. La Ville ne prendra en charge aucun frais supplémentaire en lien avec la réalisation de cette soirée.

#### **N°026 du 17 janvier 2017**

Décision relative à la signature d'un contrat avec la compagnie MANQUE PAS D'AIR, représentée par Monsieur Joël TOREAU en sa qualité de Président, définissant les modalités de représentation du spectacle « Le voyage des Matriochkas » représenté par Zoé Lagrange. Le spectacle sera présenté le mercredi 8 février 2017 à 15h00 au Krill. Le prix de la représentation est fixé à 500 € frais de déplacement compris.

#### **N°027 du 18 janvier 2017**

Décision relative à la signature avec la Sarl ATMOSPHERES d'un contrat fixant les modalités pour la mission d'assistance technique pour l'audit du réseau de chaleur de Cantagrelh. Le montant du contrat est de 12 544.00 HT soit 15 052.80 € TTC.

#### **N°028 du 20 janvier 2017**

Décision relative à la signature avec le Conseil Départemental d'une convention formalisant l'aide du Conseil Départemental pour l'aménagement du Distributeur de Billets Automatiques aux Costes Rouges.

Le montant de la subvention d'équipement est de 16 891 €

#### **N°029 du 23 janvier 2017**

Décision relative à l'abrogation, de la décision n° 195/2016 portant tarification des services publics communaux du 1<sup>er</sup> décembre 2016. La tarification des services publics communaux est fixée ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.



<b>GYMNASES (dont Espace Sport et Jeunesse)</b>	
Ecoles maternelles et primaires d'Onet le Château	Gratuit
Tout public scolaire agglomération	10 € de l'heure
Clubs et associations	Selon convention avec les clubs et associations
Tout public scolaire hors agglomération	13 € de l'heure
Collèges et lycées	Selon convention avec les utilisateurs

<b>Salles du château d'Onet Village</b>				
		<b>Association</b>	<b>Particulier</b>	<b>Entreprise</b>
<b>Location d'une salle : demandeur Castonétois – tarif journalier</b>				
du Lundi au-Jeudi	Réunion, A.G., ou manifestation avec entrée gratuite	Gratuit	120 €	240 €
du Lundi au-Jeudi	Manifestation avec entrée payante (*sauf œuvre caritative avérée)	160 €		
de Vendredi à Dimanche	Réunion, A.G., ou manifestation avec entrée gratuite	Gratuit	220 €	340 €
de Vendredi à Dimanche	manifestation avec entrée payante (*sauf œuvre caritative avérée)	260 €		
<b>Location d'une salle : demandeur non Castonétois – tarif journalier</b>				
du Lundi au-Jeudi	Réunion, A.G., ou manifestation avec entrée gratuite	220 €	220 €	340 €
du Lundi au-Jeudi	Manifestation avec entrée payante (*sauf œuvre caritative avérée)	260 €		
de Vendredi à Dimanche	Réunion, A.G., ou manifestation avec entrée gratuite	350 €	350 €	480 €
de Vendredi à Dimanche	manifestation avec entrée payante (*sauf œuvre caritative avérée)	400 €		
<b>Location de deux salles : demandeur Castonétois – tarif journalier</b>				
du Lundi au-Jeudi	Réunion, A.G., ou manifestation avec entrée gratuite	Gratuit	150 €	280 €
du Lundi au-Jeudi	Manifestation avec entrée payante (*sauf œuvre caritative avérée)	200 €		2
de Vendredi à Dimanche	Réunion, A.G., ou manifestation avec entrée gratuite	Gratuit	300 €	430 €
de Vendredi à Dimanche	manifestation avec entrée payante (*sauf œuvre caritative avérée)	350 €		
<b>Location de deux salles : demandeur non Castonétois – tarif journalier</b>				
du Lundi au-Jeudi	Réunion, A.G., ou manifestation avec entrée gratuite	250 €	250 €	380 €
du Lundi au-Jeudi	Manifestation avec entrée payante (*sauf œuvre caritative avérée)	300 €		
de Vendredi à Dimanche	Réunion, A.G., ou manifestation avec entrée gratuite	440 €	440 €	570 €
de Vendredi à Dimanche	manifestation avec entrée payante (*sauf œuvre caritative avérée)	490 €		
Caution	600 € par jour			

<b>Salle de Capelle</b>				
		<b>Association</b>	<b>Particulier</b>	<b>Entreprise</b>
<b>Location d'une salle : demandeur Castonétois – tarif journalier</b>				
du Lundi au-Jeudi	Réunion, A.G., ou manifestation avec entrée gratuite	Gratuit	120 €	240 €
du Lundi au-Jeudi	Manifestation avec entrée payante (*sauf œuvre caritative avérée)	160 €		
de Vendredi à Dimanche	Réunion, A.G., ou manifestation avec entrée gratuite	Gratuit	220 €	340 €
de Vendredi à Dimanche	manifestation avec entrée payante (*sauf œuvre caritative avérée)	260 €		

<b>Location d'une salle : demandeur non Castonétois – tarif journalier</b>				
du Lundi au-Jeudi	Réunion, A.G., ou manifestation avec entrée gratuite	220 €	220 €	340 €
du Lundi au-Jeudi	Manifestation avec entrée payante (*sauf œuvre caritative avérée)	260 €		
de Vendredi à Dimanche	Réunion, A.G., ou manifestation avec entrée gratuite	350 €	350 €	480 €
de Vendredi à Dimanche	manifestation avec entrée payante (*sauf œuvre caritative avérée)	400 €		
Caution	600 € par jour			

<b>Salle de La Penchoterie</b>				
		Association	Particulier	Entreprise
<b>Location d'une salle : demandeur Castonétois – tarif journalier</b>				
du Lundi au-Jeudi	Réunion, A.G., ou manifestation avec entrée gratuite	Gratuit	180 €	310 €
du Lundi au-Jeudi	Manifestation avec entrée payante (*sauf œuvre caritative avérée)	230 €		
de Vendredi à Dimanche	Réunion, A.G., ou manifestation avec entrée gratuite	Gratuit	280 €	410 €
de Vendredi à Dimanche	manifestation avec entrée payante (*sauf œuvre caritative avérée)	330 €		
<b>Location d'une salle : demandeur non Castonétois – tarif journalier</b>				
du Lundi au-Jeudi	Réunion, A.G., ou manifestation avec entrée gratuite	280 €	280 €	410 €
du Lundi au-Jeudi	Manifestation avec entrée payante (*sauf œuvre caritative avérée)	330 €		
de Vendredi à Dimanche	Réunion, A.G., ou manifestation avec entrée gratuite	420 €	420 €	550 €
de Vendredi à Dimanche	manifestation avec entrée payante (*sauf œuvre caritative avérée)	470 €		
Caution	700 € par jour + 150 € (ménage)			

<b>Gymnase des Albatros – Petite salle</b>				
		Association	Particulier	Entreprise
<b>Location d'une salle : demandeur Castonétois – tarif journalier</b>				
du Lundi au-Jeudi	Réunion, A.G., ou manifestation avec entrée gratuite	Gratuit	120 €	240 €
du Lundi au-Jeudi	Manifestation avec entrée payante (*sauf œuvre caritative avérée)	160 €		
de Vendredi à Dimanche	Réunion, A.G., ou manifestation avec entrée gratuite	Gratuit	220 €	340 €
de Vendredi à Dimanche	manifestation avec entrée payante (*sauf œuvre caritative avérée)	260 €		
<b>Location d'une salle : demandeur non Castonétois – tarif journalier</b>				
du Lundi au-Jeudi	Réunion, A.G., ou manifestation avec entrée gratuite	220 €	220 €	340 €
du Lundi au-Jeudi	Manifestation avec entrée payante (*sauf œuvre caritative avérée)	260 €		
de Vendredi à Dimanche	Réunion, A.G., ou manifestation avec entrée gratuite	350 €	350 €	480 €
de Vendredi à Dimanche	manifestation avec entrée payante (*sauf œuvre caritative avérée)	400 €		
Caution	600 € par jour			

<b>Salle des Fêtes des Quatre-Saisons</b> <b>Mise à disposition aux associations et aux entreprises</b>	
Côté gradins	900 € / J
Côté Capucines	700 € / J
Journée Complémentaire	400 € / J
Prestations techniques	400 € / J
Quines (y compris matériel)	250 € / J
Arbres de Noël :	
- Comité d'entreprises Onet	500 € / J
- Administration	400 € / J
- Entreprises extérieures	700 € / J
Salons :	
- Associations	600 € / J
- Entreprises d'Onet-le-Château	1 000 € / J
- Entreprises extérieures	2 000 € / J
Caution	2 000 € / J
<b>NB : La mise à disposition aux associations Castonétoises sera gratuite</b>	

<b>Salle des Fêtes des Quatre-Saisons</b> <b>Mise à disposition pour un particulier Castonétois pour une cérémonie à caractère familial</b> <b>(uniquement sur la période du 1<sup>er</sup> Octobre au 30 avril)</b>	
Côté Capucines	800 € / J
Caution	3 000 € / J
<b>Salle des Fêtes des Quatre-Saisons</b>	
Meeting électoral dans le cadre des campagnes électorales	Gratuit

<b>MJC</b> <b>La mise à disposition aux associations communales sera gratuite</b>	
Salle A3	La journée : 210 € La demi-journée : 110 €
Salle C5	La journée : 130 € La demi-journée : 80 €
Caution	600 € / J
<b>Mise à disposition d'une salle communale pour des obsèques civiles</b>	
Forfait	150 €

*par mois sera appliquée en cas de non-paiement au régisseur avant la date limite de facturation.*

<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>	
<b>Selon les tranches annuelles de Quotient Familial - Restauration Scolaire :</b>	
1 - si montant < à 4 000 €	1,89 €
2 - si montant > à 4 000 € et < ou = à 8 000 €	2,19 €
3 - si montant > à 8 000 € et < ou = à 12 000 €	2,59 €
4 - si montant > à 12 000 € et < ou = à 17 000 €	3,15 €
5 - si montant > à 17 000 €	3,75 €
Adultes déjeunant dans les restaurants scolaires :	4,25 €
Repas servis en extérieur :	2,00 €
<i>"Une majoration de 2 € par repas sera appliquée pour tout repas consommé sans réservation préalable dans les délais prévus par le règlement intérieur".</i>	
<b>ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE</b>	
<b>Jours scolaires</b>	
Accueil de 7 h 20 à 8 h 20 Foyers non imposables : catégorie A1 – Foyers imposables : catégorie A2	Catégorie A1 : 0,80 € la présence Catégorie A2 : 1,00 € la présence
Accueil de 11 h 30 à 12 h 30 (enfant qui ne mange pas à la cantine)	1 € la présence
Accueil à partir de l'heure de sortie des classes de matin jusqu'à la reprise des cours de l'après-midi et de la sortie des classes de l'après-midi jusqu'à 17h30.	Forfait de 15 € pour l'année scolaire
Accueil de 17 h 30 à 18 h 30 Foyers non imposables : catégorie A1 – Foyers imposables : catégorie A2	Catégorie A1 : 0,80 € la présence Catégorie A2 : 1,00 € la présence

<b>ACCUEIL DE LOISIRS (Hors repas)</b>				
<b>Mercredis et Vacances scolaires</b>				
N°	Tranches de Quotient Familial Centre de Loisirs	Bon CAF	Journée	½ journée
1	0 - 420	6,00 €	6,50 €	3,25 €
2	421 - 520	4,00 €	7,50 €	3,75 €
3	521 - 800	3,00 €	8,50 €	4,25 €
4	> 800	0 €	9,00 €	4,50 €

<b>TARIFS DES REPAS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS</b>			
<b>Mercredis et Vacances scolaires</b>			
N°	Tranches de Quotient Familial par an	Tranches de Quotient Familial par mois	Tarif
1	jusqu'à 4 000 €	< 333,33	1,89 €
2	> à 4 000 € et < ou = à 8 000 €	333,34 - 666,66	2,19 €
3	> à 8 000 € et < ou = à 12 000 €	666,67 - 1000	2,59 €
4	> à 12 000 € et < ou = à 17 000 €	1000,01 - 1433,33	3,15 €
5	> à 17 000 €	> 1433,34	3,75 €

Une majoration de 5€ par enfant et par mois sera appliquée en cas de non-paiement au régisseur avant la date limite de facturation

<b>PRESTATIONS CUISINE CENTRALE</b>				
TYPE DE PRESTATIONS	DETAIL	PRIX UNITAIRE H.T.	T.V.A.	PRIX UNITAIRE T.T.C.
Buffet simple	Charcuterie et fromage	1,41 €	10 %	1,55€
Buffet standard	Type trophée des sports, médaillés	2,32 €	10 %	2,55 €
Buffet supérieur	Type vœux du Maire	3,23 €	10 %	3,55 €
Repas individuel	Repas individuel simple	4,64 €	10 %	5.10 €
Repas servis à la MBC	Tranche d'âge 12/24 mois	1.36 €	10 %	1.50 €
	Tranche d'âge + de 24 mois	1.64 €	10 %	1.80 €
	Repas personnel	1.68 €	10 %	1.85 €
	Goûter enfant (laitage ou compote)	0.23 €	10 %	0.25 €
Repas servis au JE	Repas personnel	1.68 €	10 %	1.85 €
	Tranche d'âge + de 24 mois	1.64 €	10 %	1.80 €
	Gouter	0.55 €	10 %	0.61 €

<b>MULTI-ACCUEIL « LES BOUTS DE CHOUX » - JARDIN D'ENFANTS</b>	
<b>ACCUEIL REGULIER ET ACCUEIL OCCASIONNEL</b>	
Nombre d'enfants	Tarif horaire
1	Revenus mensuel brut X 0.06 %
2	Revenus mensuel brut X 0.05 %
3	Revenus mensuel brut X 0.04 %

4-5-6-7	Revenus mensuel brut X 0.03 %
8-9-10	Revenus mensuel brut X 0.02%

Calcul du tarif horaire de garde (accueil régulier et occasionnel) :

*Le calcul prend en compte les revenus des deux parents et le nombre d'enfants de la famille.  
Le revenu annuel des deux parents comprend les salaires, les revenus des capitaux mobiliers et immobiliers s'il y a lieu, les revenus commerciaux, agricoles,... etc. Il est divisé par 12 pour obtenir un revenu mensuel.  
Les familles doivent fournir leur avis d'imposition. A défaut, il pourrait leur être appliqué le tarif maximal.  
La Caisse d'Allocation Familiales fixe un plancher ou un plafond mensuel suivant le revenu des familles révisable chaque année.  
La facturation a lieu chaque fin de mois. Le paiement est à effectuer directement auprès du Trésor Public ou par CESU ou par prélèvement automatique*

<b>TARIFS DES ABONNEMENTS MEDIA THEQUE</b>				
Abonnement & nature des emprunts (30 jours d'emprunt)	Bénéficiaires	Catégorie tarifaire*		
		Résidents Onet le Château	Autres résidents CAGR	Résidents hors CAGR
<b>Abonnement médiathèque</b> 13 documents : dont au max. 2 DVD, 2 revues, 4 CD et 5 livres (ainsi que les ressources en ligne)	Adultes	gratuit	32 €	40 €
	Tarif réduit**	gratuit	18 €	22 €
	Ados de 10 à 16 ans	gratuit	12 €	16 €
<b>Abonnement jeunesse</b> 9 documents (jeunesse uniquement) : 5 livres, 2 revues, 1 DVD, 1 CD	Enfants de moins de 10 ans	gratuit	8 €	12 €
<b>Abonnement bibliothèque</b> 7 documents : 5 livres, 2 magazines	Adultes	gratuit	18 €	25 €
	Tarif réduit*	gratuit	12 €	16 €

*\*La catégorie tarifaire de l'utilisateur est déterminée par son lieu de résidence principale (sur présentation d'un justificatif)*

*\*\* Le tarif réduit est accordé aux étudiants, apprentis, chômeurs, bénéficiaires du RSA et aux personnes handicapées (sur présentation d'un justificatif)*

*N.B. : les agents municipaux domiciliés hors commune bénéficient de la catégorie tarifaire "résidents Onet-le-Château".*

<b>TARIFS DES ATELIERS CYBERBASE</b>				
Ateliers Cyber base	Modalités	Catégorie tarifaire*		
		Résidents Onet le Château	Autres résidents CAGR	Résidents hors CAGR
<b>Module initiation :</b> - Initiation à l'informatique - Internet niveau 1 - Atelier photo	8 séances de 2h	gratuit	45 €	60 €
	8 séances de 2h	gratuit	45 €	60 €
	8 séances de 2h	gratuit	45 €	60 €
<b>Atelier internet niveau 2</b>	6 séances de 2h	gratuit	34 €	45 €
<b>Atelier Word / Excel</b>	6 séances de 2h	gratuit	34 €	45 €
<b>Atelier tablette</b>	4 séances d'1h	gratuit	20 €	35 €

<b>RESEAU DE CHALEUR</b>		
	Abonnement mensuel en € HT	Prix du Kw/h en € HT
EHPAD La Rossignole	1 696,80 €	0,0385 €
Lycée Laroque	3 081,60 €	
0 à 20 Kw	22,18 €	
21 à 50 Kw	87,59 €	
51 à 100 Kw	261,60 €	
101 à 200 Kw	525,49 €	

## CONCESSIONS DE CIMETIERE

Concession « pleine terre » pour installer un caveau 6 places – période trentenaire	900 €
Concession caveau 6 places – renouvellement trentenaire	750 €
Case de columbarium – période trentenaire	400 €
Case de columbarium– renouvellement trentenaire	250 €

## LOCATION DE MATERIELS

### Tarifs journaliers

➤ Barrières (à l'unité)	3 €
➤ Tables (à l'unité)	3 €
➤ Bancs (à l'unité)	2 €
➤ Podium	400 €
➤ Chaises	
✓ de 1 à 100 (le lot)	50 €
✓ de 101 à 200 (le lot)	100 €
✓ au-delà de 200	0,50 € / chaise

## MARCHES

Droits de place forains par marché : jours ordinaires par ml et par jour	0,50€
Abonnement électrique à l'année	45,00 €
Branchement électrique / jour	1,20
Marchands ambulants : par véhicule et par jour	
Jusqu'à 3 ml	6,00€
Au-delà de 3 ml	11,00 €
Marché aux fleurs : pour 40 m <sup>2</sup> et par jour	35,00 €

## CIRQUES

Le premier jour d'installation si capacité < à 100 places	50 €
Le premier jour d'installation si capacité de 100 à 300 places	100 €
Le premier jour d'installation si capacité > à 300 places	500 €
à partir du 2ème jour et par jour de présence	+ 50 %

## ATTRACTIONS FORAINES

Manèges : par manège et pour la durée de la fête	10 €
Loteries/ Stands de tir et autres jeux : par stand et pour la durée de la fête	10 €
Appareils et distributeurs automatiques : par appareil et pour la durée de la fête	10 €
Divers	10 €

## TAXIS

Par an	110 €
--------	-------

## DROITS DE VOIRIE

Terrasses non couvertes par m <sup>2</sup> et par an	16 €
Terrasses fermées par m <sup>2</sup> et par an	46 €
Occupation temporaire du domaine public à des fins privatives par an et par m <sup>2</sup> hors parc d'activité	13 €
Occupation temporaire du domaine public à des fins privatives par an et par m <sup>2</sup> sur parc d'activité	0,40€
Dépôt de matériaux sur trottoir tarif forfaitaire à la journée/m <sup>2</sup>	0,60€
Echafaudages – tarif à la journée :	
- moins de 20 m <sup>2</sup> d'occupation	3 €
- à partir de 20 m <sup>2</sup> d'occupation	6 €
Etalages, présentoirs et chevalets par an et par unité	23 €
Occupation du domaine public par une benne ou un camion de déménagement/jour	12 €
Non-respect des préconisations des permissions de voirie par jour	60 €

<b>STATIONNEMENT RESERVE (Banque, ...)</b>	
Par an	220 €

<b>FOURRIERE MUNICIPALE</b>	
Immobilisation matérielle	
Opérations préalables à la mise en fourrière	
Enlèvement	
Garde journalière	
Expertise	
Tarifs applicables conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du numérique du 10 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles	

<b>DISTRIBUTEUR D'ESSENCE</b>	
Par an	60 €

<b>MAIN D'ŒUVRE</b>	
Intervention d'un agent : tarif horaire	18.70 €
<b>Travaux de mise en sécurité d'équipements publics suite à dommages</b>	
Par heure (horaires de service)	45 €
Par heure (hors horaires de service)	75 €

<b>COUT DE FACTURATION DE DIVERS MATERIELS</b>				
	Désignation		Tarif journée	Tarif horaire
1	Véhicule léger	Peugeot 206 Opel Zafira Renault Clio, Scénic, express Fiat doblo Citroën Berlingo, C3 Renault 4 plateau	36 €	5 €
2	Véhicule utilitaire	Renault Master Minibus Renault trafic Mercedes fourgon	66 €	9 €
3	Véhicule utilitaire avec benne ou hayon	Renault B 80, B 110 Mercedes frigo	76 €	10 €
4	Véhicule poids lourds	Renault M 160, JN 90 Mercedes 4 x 4 Polybenne (Renault Maxity, Mascott, B 110)	170 €	22 €
5	Tracteur Mini tracteur		92 €	12 €
6	Elévateur		165 €	22 €
7	Remorque		26 €	5 €
8	Tondeuse auto portée		275 €	31 €
9	Tondeuse auto tractée		50 €	10 €
10	Balayeuse		800 €	100 €
11	Tractopelle		350 €	50 €
12	Petit matériel espaces verts	Débroussailluse – coupe bordure, rotofil etc.	32 €	4.50 €

<b>LOCATION DU CHAPITEAU</b>		
SCANIA	2 379 MQ 12	1 200 € par jour
Remorque chapiteau	1 547 MN 12	

## LA BALEINE (THEATRE)

Les tarifs des droits d'accès à la salle pour les manifestations ayant lieu à La Baleine sont fixés comme suit :

### a) Tarifs « associations »

Type d'association	Associations Castonétoises		Associations Rodez aggro.		Autres associations	
	Manifestation gratuite	Manifestation payante	Manifestation gratuite	Manifestation payante	Manifestation gratuite	Manifestation payante
Location / jour de manifestation avec 1 ou 2 techniciens + 1 agent accueil (à l'appréciation de nos équipes)	Gratuit	500 €	500 €	600 €	600 €	800 €
location / jour de montage ou répétition avec 1 ou 2 techniciens (à l'appréciation de nos équipes)	Gratuit	250 €	250 €	250 €	250 €	300 €
Location des loges	Gratuit	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Location de matériel ne figurant pas dans la Fiche Technique de La Baleine et/ou emploi de personnel extérieur (intermittents, personnel de sécurité...) ainsi que les repas des personnels	A la charge de l'association					
Privatisation du krill	Gratuit	150 €	200 €	200 €	250 €	250 €

### b) Tarifs « organisations à but lucratif »

Type d'organisme	Organisations à but lucratif		
	Castonétoises	Rodez aggro	Autres
Tarif location / jour de manifestation avec 1 ou 2 techniciens (à l'appréciation de nos équipes)	700 €	900 €	1 100 €
Tarif location / jour de montage ou répétition avec 1 ou 2 techniciens (à l'appréciation de nos équipes)	250 €	250 €	250 €
Location des loges	100 €	100 €	100 €
Location de matériel ne figurant pas dans la Fiche Technique de La Baleine et/ou emploi de personnel extérieur (intermittents, personnel de sécurité...) ainsi que les repas des personnels	A la charge de l'organisation		
Privatisation du krill	150 €	200 €	250 €

Le prêt des salles municipales à titre gracieux concerne les associations :

- Qui ont une existence légale supérieure à cinq ans accomplis à la date de la demande ;
- et donc l'objet relève des domaines de l'animation de quartiers ou de secteurs Castonétois ou d'activités à caractère culturel, artistique et sportif.

La commune se réserve le droit d'appliquer des tarifs différents ou la gratuité, et ce, dans le cadre de conventions qu'elle serait amenée à signer avec divers prestataires.

#### **N°030 du 25 janvier 2017**

Décision relative à la signature avec l'ESAT SEVE d'un contrat fixant les modalités pour les travaux de propreté de la voirie aux abords de l'Hôtel de Ville. Le montant du contrat est de 10 324.02 € HT soit 12 388.85 € TTC. Le contrat est valable un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **N°031 du 27 janvier 2017**

Décision relative à la signature d'un contrat avec l'Association POURQUOI PAS NOUS, représentée par Monsieur Claude ESTRADÉ, définissant les modalités de représentation du spectacle « Zélie et la pluie » présenté par Marie Kieffer-Cruz. Le spectacle sera présenté le samedi 25 février 2016. Il y aura



deux séances successives à 10h00 et 11h00 à la médiathèque d'Onet-le-Château. Le prix global des représentations est fixé à 550 € frais de déplacement compris.

#### **N°032 du 27 janvier 2017**

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux, de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental, Place Foch, Rodez (12000), représentée par Madame Martine Hénault en sa qualité de Directrice générale ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition pour l'organisation du stage Dianoura du mercredi 1<sup>er</sup> février 2017 au vendredi 3 février 2017 inclus. La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits. La Ville ne prendra en charge aucun frais supplémentaire en lien avec la réalisation de cette soirée.

#### **N°033 du 31 janvier 2017**

Décision relative à la vente des produits phytosanitaires en l'état à Madame DI MARZO Marie demeurant au Domaine de Coste, Chemin de Poussan, 34110 FRONTIGNAN. Le prix de vente est fixé à 150 € T.T.C.

#### **N°034 du 01 février 2017**

Décision relative à la signature d'un contrat avec l'Association IMAGIN'AIRE, représentée par Madame Sarah MENAGER en sa qualité de Présidente, définissant les modalités de représentation du spectacle « Le magicien des couleurs » présenté par Aude LAINE et Benoît MARIUS. Le spectacle sera présenté le mercredi 10 mai 2017 à 15h00 au Krill. Le prix de la représentation est fixé à 600 € frais de déplacement compris.

#### **N°035 du 07 février 2017**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Scènes Plurielles, 41 bis rue Noël Serrani, Fonsorbes (31470) représenté par Carine MONTALTI, en sa qualité de Présidente ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Au-dessus de la mêlée*, le jeudi 23 février 2017 à 20h30 à La Baleine. Le coût global de la cession s'élève à 3567.48 euros TTC (trois mille cinq cent soixante-sept euros et quarante-huit centimes, toutes taxes comprises). La Ville prendra également en charge les frais de transport, de restauration et d'hébergement pour l'équipe technique et artistique.

Monsieur Paulat : *« C'est une demande de précisions, ce n'est pas une demande de précisions concernant cette décision, c'est la décision numéro 29 du 23 janvier 2017. Il y a un avis que je souhaite donner. Les tarifs des services publics locaux sont renouvelés régulièrement et font l'objet d'une décision et non d'un débat. Dans ce cadre, il apparait que deux tarifs mériteraient d'être examinés, ceux de la médiathèque et de la Baleine. Pour les contribuables de la communauté, il faut poursuivre à un tarif différentiel avec Onet-le-Château dans l'objectif de réaliser à terme, soit une prise en charge par l'agglomération de ces deux investissements soit la fusion des communes de l'agglomération. Pour les résidents hors communauté d'agglomération du Grand Rodez, les tarifs sont légèrement augmentés par rapport aux résidents d'Onet et de l'agglomération, mais les montants sont sans commune mesure avec le prix de revient de ces services. Autant les tarifs en direction des contribuables d'Onet et de l'agglomération méritent d'être accessibles eu égard aux impôts locaux qu'ils payent, autant il paraît incohérent de faire bénéficier de tarifs avantageux à des usagers dont les communes refusent de mettre en place des services à la population ou bien s'opposent à rentrer dans notre communauté. Les communes limitrophes peuvent très bien fournir à leurs contribuables des chèques culture permettant de réduire le coût du service, la solidarité ne doit pas être à sens unique, payer moins d'impôts locaux et en même temps bénéficier des services à bas coût des communes limitrophes. Il est temps de modifier nos pratiques ».*

Monsieur Le Maire : « Pour vous répondre, c'est ce qui a été fait. Puisque à Rodez Agglomération, la commune d'Onet-le-Château a été force de propositions pour que les tarifs de la piscine soient revus à la hausse pour les personnes qui résidaient hors périmètre agglo. De la même manière en ce qui nous concerne localement, nous avons modifié les tarifs de la médiathèque qui sont, je le rappelle, gratuits pour les Castonétois. Nous les avons modifiés de manière à ce que les personnes qui résident hors agglo payent plus cher que les personnes des communes de l'agglomération hors Onet. C'est une démarche qui a suscité un débat car la collectivité considérait que prendre une telle disposition pouvait amener à une perte de recette. C'est un choix qui a été assumé. La perte est quand même très très limitée mais c'est un signal fort qu'on entendait adresser par ce dispositif. Maintenant je crois qu'il faut aller de manière prudente vers « cette ségrégation tarifaire » puisque on a eu des communes qui ont quitté l'agglo. Mais on a le plaisir aussi, et cela va être l'objet de la première délibération, de voir que des communes intègrent l'agglo comme celle de Balsac qui va se fonder dans une commune nouvelle avec Druelle. Il ne faut pas désespérer de l'avenir. On peut imaginer que des communes voisines un jour reconnaîtront les biens fondés des avantages d'être intégrés dans Rodez Agglomération ».

## **6 DELIBERATIONS**

### **1. Composition du conseil communautaire de Rodez agglomération** **Nombre et répartition des sièges dans le cadre d'un accord local**

*Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-6-1 et L5211-6-2 ;*

*VU la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée ;*

*VU la Loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à « l'amélioration du régime des Communes nouvelles » ;*

*Vu la question prioritaire de constitutionnalité n° 2016-288 du 21 octobre 2016 ;*

*VU l'arrêté préfectoral n° 2016-250-001-BCT du 6 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de Druelle Balsac au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n° 12-2017-01-11-002 du 11 janvier 2017 portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération Rodez agglomération à la commune nouvelle de Druelle Balsac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017*

Considérant que selon les dispositions prévues à l'article L5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'extension du périmètre d'un établissement public à fiscalité propre nécessite de déterminer à nouveau le nombre et la répartition des sièges des communes au sein du conseil communautaire.

Considérant que la composition du conseil communautaire de Rodez agglomération issue du dernier renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2014, s'inscrivait pour rappel, dans le cadre d'un accord local.

Considérant l'opportunité de recourir à d'autres règles de détermination et de répartition légales de droit commun des sièges, en passant un accord local entre les communes membres, qui permet de plus la définition d'un nombre de sièges majoré de 25 %.

Monsieur le Maire expose que l'extension du périmètre de Rodez agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017, impose de procéder à la recomposition du Conseil communautaire. Selon les dispositions de droit commun, le nombre de siège est déterminé par la loi selon la strate démographique de la communauté, soit pour ce qui nous concerne 40 sièges. La répartition des sièges est ensuite opérée par une distribution proportionnelle à la plus forte moyenne, en fonction du poids de la population municipale de la commune dans la population municipale totale de la communauté. Chaque commune dispose d'au moins un siège et aucune commune ne peut détenir plus de la moitié.

Cette extension de périmètre ne donne pas lieu à la création d'une nouvelle personne morale, la même communauté poursuit son existence, et le mandat des conseillers communautaire se poursuit. Afin de maintenir les équilibres dans la représentation au sein du conseil communautaire qui avaient été déterminés entre les communes pour la mandature, il est proposé de recourir à un accord local, portant majoration du nombre de sièges de 25 %, soit un total de 50 sièges à répartir. Par rapport à la situation actuelle trois nouveaux sièges étant à attribuer, l'un à la commune nouvelle du Druelle Balsac, l'autre à la commune de Sainte-Radegonde et le dernier à la commune de Luc-la-Primaube (cf. tableau ci-dessous)

COMMUNES	Population Municipale (1 <sup>er</sup> janvier 2017)	Répartition droit commun (art L5211-6-1 du CGCT)	Pour mémoire Nombre/répartition actuelle (accord local + 25 % de sièges)	Proposition Nombre/répartition future (accord local + 25 % de sièges)
RODEZ	24 088	19	21	<b>21</b>
ONET-LE-CHÂTEAU	11 837	9	10	<b>10</b>
<b>LUC-LA-PRIMAUBE</b>	5 898	4	5	<b>6</b>
OLEMPS	3 329	2	3	<b>3</b>
SEBAZAC-COUCOURES	3 197	2	3	<b>3</b>
<b>CN DRUELLE BALSAC</b>	2 943	2	2	<b>3</b>
LE MONASTERE	2 136	1	2	<b>2</b>
<b>SAINTE-RADEGONDE</b>	1 759	1	1	<b>2</b>
TOTAL	55 187	40	47	<b>50</b>

La proposition de répartition répondant aux dispositions légales, les conseils municipaux des communes membres de Rodez agglomération, doivent pour former l'accord, délibérer dans le délai de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier, dans les conditions de majorité suivantes :

- Soit les deux tiers au moins des communes intéressées au projet représentant la moitié au moins de la population de l'ensemble des communes concernées ont pris des délibérations concordantes ;
- Soit la moitié au moins des communes intéressées au projet représentant plus des deux tiers de la population de l'ensemble des communes concernées ont pris des délibérations concordantes.

Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune la plus peuplée, dès lors que celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres (situation de Rodez).

En cas d'accord, et après édicition de l'arrêté préfectoral, les trois communes dotées d'un représentant supplémentaire, devront procéder à l'élection de ce conseiller communautaire.

En l'absence d'accord, le préfet de l'Aveyron constaterait l'application des règles légales de droit commun (40 sièges répartis selon l'article L5211-6-1 du CGCT).

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 février 2017 (pour : 16 ; abstention : 1).

Monsieur Noyer : *« Un avis, peut-être pas sous forme de question, nous ne soutiendrons pas cette délibération et je vais vous dire pourquoi. En fait vous avez rapidement embrayé le début de la délibération mais on vous remercie parce que ça a commencé par vu le code général des collectivités, vu la loi, vu la loi, vu les questions prioritaires, vu l'arrêté, vu l'arrêté, etc., etc.*

*Vu l'article L52, je vous fais grâce. En fait, on appui le texte hyper technique pour nous présenter une délibération qui doit majorer de 25% les élus de la communauté de l'agglomération de Rodez. On apprend que rien n'oblige l'agglomération à le faire et d'ailleurs, il est rappelé dans la délibération, que vous venez de présenter, que le Préfet peut ramener si rien n'est fait à sa juste expression, c'est-à-dire 40 élus, les élus de la communauté d'agglomération. En rappel, c'est qu'une commune de moins 60 000 habitants est composée de 45 élus, ne perdez pas ça en tête. Il est nécessaire de dire que la somme des élus municipaux de chaque commune de l'agglomération représente déjà 204 élus. Si vous faites la sommation de tous les élus des 8 communes, ça fait 204 élus. Nous en rajoutons 50. 254 sur un territoire de 56.700 habitants puisqu'effectivement la commune de Balsac vient de rejoindre l'agglomération. Ces chiffres sont réels puisque je les ai captés sur le site de la communauté d'agglo donc les 56.700 ce doit être le bon chiffre.*

*C'est-à-dire, qu'il y a 1 élu pour 223 habitants sur l'agglomération de Rodez, alors peut-être on vise un record, je ne sais pas, on doit être peut-être sur le podium ou pas loin.*

*Nous pensons qu'au moment où la représentation politique est un vrai débat, au moment où les collectivités doivent se concentrer, au moment où les collectivités sont attendues sur la proximité, au moment où les impôts locaux sont une charge de moins en moins supportable, au moment où les élus doivent montrer la voie de la simplification et au moment où il serait judicieux de voter une délibération pour s'engager dans une fusion des communes de l'agglomération en une commune nouvelle, c'est une délibération qui nous amène à faire le contraire. Elle n'a pas réellement de sens et à un moment donné, il y a un mot qui est avancé qui dit opportunité. Une opportunité pour qui ? Peut-être pas pour les habitants de l'agglomération, donc nous nous abstiendrons ».*

Monsieur le Maire : *« Pour vous répondre Monsieur Noyer, quelques réflexions me sont venues en vous écoutant. En premier lieu, je trouve bizarre que vous n'ayez pas eu cette même démarche quand il y a eu les trois communes Baraqueville, Camboulazet et Manhac qui ont rejoint l'agglo. Le nombre de conseillers communautaires était plus important qu'actuellement. Deuxième chose, il faut bien convenir qu'il faut répartir un petit peu le nombre de conseillers pour que chaque commune, même les moins peuplées, ait une représentation. Ensuite, contrairement à ce que vous indiquez, le fait de créer trois nouveaux conseillers communautaires aux 47 existants ne va générer aucun coût à la collectivité. Il faut savoir, quand même, que dans une communauté d'agglomération comme celle de Rodez Agglomération, outre les affaires en commissions, outre le travail à faire en bureau, en conseil, les conseillers communautaires qui sont également conseillers municipaux voire adjoints, voire maires, ont un travail à faire également dans ces strates là. Le fait qu'il y ait trois conseillers de plus va permettre d'enrichir le débat et occasionner, peut-être, une participation de ces nouvelles personnes à diverses commissions et diverses représentations de l'agglo. Donc ce n'est pas un coût. Il y avait plus de conseillers communautaires lorsqu'il y avait les trois*

communes que j'ai citées, sans susciter aucune problématique à ce moment-là. Je considère que votre réflexion vous appartient et qu'elle aurait été plus appropriée il y a quelques années de cela. ».

Monsieur Paulat : « Juste une précision pour mon vote. Je m'abstiendrai sur cette décision puisque elle a déjà été votée par le conseil d'agglomération. Comme je vous l'ai précisé en commission le 8 février, ça paraît un peu tardif mais je comprends, étant donné que le conseil municipal avait été annulé la dernière fois, que le conseil d'agglomération avait dû certainement maintenir cette décision mais je suis désolé, j'ai voté favorablement donc je ne peux pas me dédire, je ne peux uniquement que m'abstenir ».

Monsieur Le Maire : « On a trois mois pour entériner cette décision à compter du 1<sup>er</sup> janvier ».

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité : (27 pour - 6 abstentions : Maryline Crouzet, Jean-Luc Paulat, Véronique Luban, Alain Castanié, Christophe Noyer, Jimmy Hantz)

- Après un vote dont le résultat est le suivant

Votants : 33

Pour : 27

Contre : 0

Abstention(s) : 6

- Se prononce pour un accord local portant sur le nombre et la répartition de sièges au conseil de communauté, majoré de 25 %, selon les modalités définies ci-dessus.
- dit que la présente délibération sera transmise, à Monsieur le Préfet de l'Aveyron par le Maire de la Commune, afin de constater le sens de la décision prise par les communes membres de Rodez Agglomération et pour information à Monsieur le Président de Rodez Agglomération
- Autorise M le Maire ou son représentant à signer tout document intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

## **2. Modification du tableau des effectifs**

### **Création d'un emploi de la filière Administrative à la direction**

Madame LATAPIE Christine expose que conformément à la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite au départ du Directeur Général des Services, il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2017.

<b>GRADE CREE</b>		
<b>Grade</b>	<b>Nombre d'emploi</b>	<b>Taux d'emploi</b>
Attaché	1	100%

Cet emploi à vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats titulaires, le statut prévoit qu'« il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ». Cet agent contractuel serait alors recruté à durée déterminée pour 3 ans compte tenu la nature des fonctions et du besoin. Sa rémunération serait calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché. Les missions inhérentes à ce poste seront :

- Assister le Maire et le Conseil Municipal pour la définition des orientations stratégiques communales
- Piloter les différents projets stratégiques communaux en lien avec les différents directeurs de Pole.
- Superviser le management des services
- Mener des actions de partenariat et animer un réseau
- Intervenir en qualité de consultant auprès des élus

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable du comité technique le 27 janvier 2017 et un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 février 2017 (pour : 16 ; abstention : 1).

Madame Crouzet : *«Vous nous avez d'abord expliqué tout l'intérêt et la pertinence de mettre en place un directeur général des services mutualisé avec Rodez agglomération. Nous avons lors de cette décision en avril 2015 déjà fait part de notre forte interrogation quant à l'efficacité d'un tel fonctionnement, vous vous souvenez ?*

*Deux jours par semaine pour gérer et encadrer les services d'une ville de 13.000 habitants me paraissent pour le moins inadéquat. Aujourd'hui vous semblez vouloir revenir en arrière en optant pour un remplacement du poste de DGS par un emploi à plein temps mais avec un grade d'attaché et non de DGS. Vous semblez donc ne pas bien savoir où vous allez. Nous avons aujourd'hui un exemple de ce que cela peut produire avec la tenue de ce conseil municipal. En effet, il fait suite à l'annulation de celui qui avait été programmé le 07 février dont l'ordre du jour principal était le vote du budget primitif. Or, en raison d'une présentation non conforme du débat d'orientation budgétaire lors du conseil municipal du 22 décembre dernier, nous sommes contraints de reprendre ce débat d'orientation budgétaire ce qui va décaler l'adoption du budget primitif. Cette situation ne se produirait certainement pas avec une direction des services efficiente dont la première mission est de sécuriser le procédé administratif de la ville ».*

Monsieur Le Maire : *« Vous avez énoncé un certain nombre d'inexactitudes qui démontrent que vous n'avez pas la connaissance du dossier surtout quand vous ne venez pas aux commissions. En premier lieu, je tiens à dire que la démarche qu'on a initiée avec Monsieur Larue, qui était le précédent directeur général des services, était un effet d'aubaine. Il y avait une personne qui avait un niveau absolument très élevé à Rodez Agglomération et dans le cadre d'un partenariat avec Rodez Agglomération, on a été amené à procéder à une mutualisation de son activité. Cela a pu être fait de par sa grande capacité de travail et ses fortes compétences étant donné qu'il a été, de part justement ses qualités professionnelles avérées, appelé à de plus hautes fonctions dans un département voisin. On s'est donc retrouvé sans directeur général des services. On fait un recrutement et à l'issue de celui-ci, lorsque la personne sera en nos murs, on verra bien s'il y a possibilité, de par son niveau, de par sa volonté et de par la volonté de Rodez Agglo de mutualiser. Rien n'est exclu à l'heure actuelle. Simplement on ne peut pas tirer de plan sur la comète étant donné que la personne qui va remplacer Monsieur Larue n'est pas encore là.*

*Ensuite, vous avez dit, de manière tout à fait péremptoire, que la présentation de notre débat d'orientation budgétaire n'était pas conforme. C'est absolument faux. Je vais vous expliquer*

*puisque vous n'étiez pas là en commission lorsque j'ai indiqué la raison de cette démarche. Il s'avère qu'on a fait un débat d'orientation budgétaire qui est le même qui se duplique dans toutes les collectivités qui ont plus de 3.500 habitants. Quelqu'un a jugé utile de faire part de réclamations à ce sujet à la préfecture de l'Aveyron. La préfecture de l'Aveyron a examiné la réclamation et n'a eu rien à dire là-dessus. Simplement, elle s'est aperçue que, fait extraordinaire, on n'avait pas fait voter le rapport d'orientation budgétaire, ce que personne à notre connaissance ne fait en Aveyron ni ailleurs et qu'on n'a jamais fait. Il s'avère que c'est parce qu'il y a eu une disposition qui est passée inaperçue. Je devais dire que personne n'avait relevée ni à Rodez ni à Onet-le-Château ni ailleurs dans d'autres départements. Il y a une disposition qui prévoyait qu'on aurait dû faire voter un rapport ce qui intellectuellement est bizarre. On ne fait pas voter un rapport. On ne fait pas voter le rapport du SIDOM ou le rapport du SIEDA. Mais là, quelqu'un, au niveau national, dans un ministère, a cru bon de rajouter ce codicille. Donc il fallait voter. Comme l'attention de la préfecture n'a pas été attirée par un problème de fond, la préfecture n'a rien à dire sur le fond, mais sur la forme. Comme les autres, on n'a pas fait voter le débat d'orientation budgétaire. On a pris la délibération qui actait qu'on avait fait un débat mais on n'a pas fait voter. Et bien, à cause de cela, on est en recours gracieux et uniquement à cause de cela. J'ai répondu à la préfecture en argumentant et je leur ai indiqué que je ne voulais pas avoir de différends avec eux, que nous, on allait se conformer à cette directive. On sera les seuls à ma connaissance, en Aveyron, à l'avoir fait. C'est pour cela qu'on a ce retard qui est dû à ce problème de forme, et que personne n'aurait perçu. C'est pour cela que la préfecture vient de prendre une note circulaire à l'attention de toutes les collectivités pour leur demander à l'avenir de se conformer à ce dispositif. Ce n'est pas un problème de compétences de DGS parce qu'il faudrait que vous disiez que tous les DGS de l'Aveyron sont des « incompetents ». Je ne pense pas que c'est ce que vous voulez dire. C'est uniquement parce que la préfecture a été amenée à analyser notre DOB, qu'elle n'a rien trouvé à redire sur notre DOB, mais qu'elle a vu qu'on n'avait pas lu la nécessité de faire voter ce rapport. Ceci est pour moi, quelque chose de tout à fait aberrant, on ne fait pas voter un rapport. On me demande de le faire, donc on reprend tout à zéro. Je conçois que c'est quelque peu anachronique, mais voilà c'est ce qui s'est passé. Je veux que ce soit clair, ce n'est pas un problème de fond, c'est parce qu'il y a eu ce petit problème de forme. Et je le redis, cela n'a rien à voir avec notre DOB, pas plus qu'avec le DGS qui aurait fait pareil, je veux que ce soit clair ».*

*Madame Crouzet : « Entre les deux rapports d'orientation budgétaire il a quand même été rajouté 2016 qui ne figurait pas dans le premier rapport. »*

*Monsieur Le Maire : « Absolument, notre intention au départ c'était d'aller assez vite pour qu'on puisse voter un budget assez tôt et qu'on puisse travailler dans de bonnes conditions. Quand on a fait le rapport d'orientation budgétaire on était de mémoire je crois le 7 ou 8 décembre, on n'avait absolument pas les éléments, les services financiers sont là pour l'attester, pour produire des données fiables en matière financières. Il s'est passé deux mois de plus et en deux mois on a eu la capacité d'avoir des données qui sont à peu près stabilisées puisque toutes les factures de décembre et celles arrivées en début janvier ont été entérinées. C'est pour ça que nous avons les données 2016 qui enrichissent le rapport».*

*Monsieur Paulat : « J'interviendrai tout à l'heure sur le débat d'orientation budgétaire parce que je crois que c'est le point suivant, mais pour l'instant c'est la création d'un emploi de la filière administrative à la direction, c'est bien ça. Donc, à la suite du départ de Monsieur Larue en qualité de directeur général des services à temps partiel, vous proposez de créer un poste d'attaché à temps complet. Il est bon de rappeler qu'en moins de trois ans la liste des départs des responsables administratifs de notre commune s'allonge de manière inquiétante. Après le premier directeur général des services en 2015, ce fut le tour du directeur adjoint, puis la*

secrétaire du maire, ensuite un responsable de l'animation, la responsable des ressources humaines, la directrice de la Baleine, le directeur des services techniques et enfin monsieur Larue. Je passerai rapidement sur le départ du directeur de la MJC qui n'est pas un personnel communal mais dont l'association était, selon votre propre expression sur le site internet de la mairie, un service de la commune. Vous l'avez modifié d'ailleurs depuis. Nous avons failli également avoir quelques autres départs de responsables mais eu égard au respect des personnes vous comprendrez que je taise leur fonction. Enfin, j'ai eu connaissance du prochain départ au service comptabilité d'une autre fonctionnaire. Bien sûr vous me direz qu'ainsi va la vie, vous l'avez dit à plusieurs reprises, les fonctionnaires sont appelés à changer de poste au cours de leur carrière et qu'en apparence ce sont des choix personnels. Mais un tel turn-over doit poser question ou bien c'est se voiler la face. Le moral des troupes est un élément essentiel dans le fonctionnement de tout collectif sportif, associatif, de travail privé ou public. La stabilité dans les effectifs surtout du personnel d'encadrement est le gage d'un service au public réussi et efficace mais également de conforter le personnel d'exécution dans des directives stables. Rien n'est pire que le changement incessant dans la gestion du personnel. Vous avez choisi également de recruter un attaché à plein temps au lieu d'un temps partiel et je pense que cette option est sage. D'ailleurs le précédent directeur confiait lors de son départ, vous y étiez présent, de la difficulté de gérer son emploi du temps entre la commune et l'agglomération, deux mails, deux emplois du temps etc., c'était compliqué pour lui. La grande illusion de la mutualisation du personnel sur plusieurs collectivités a fait long feu, échec à la MJC, échec dans le cas présent mais vous me direz certainement des réussites.

Pour conclure, je crois fermement à la mutualisation en premier lieu des communes au sein d'une même entité, mais pas celle de l'agglomération qui conserve l'idée de chapelle, mais celle d'une commune nouvelle permettant d'effectuer des économies de gestion en mutualisant les services. Et puis, s'il est impossible de réunir les huit en même temps, commençons par deux puis trois et ainsi de suite en ne renouvelant pas l'erreur faite par exemple pour l'Union Européenne de vouloir intégrer tout le monde en même temps alors que les mentalités n'y étaient pas prêtes ».

Monsieur le Maire : « Vous avez une présentation caricaturale des changements et des mouvements du personnel. Je pense qu'en premier lieu, à votre place, je me serais équipé de la liste impressionnante des démissions de l'opposition dans le conseil municipal. Ensuite, plus sérieusement sur les personnes qui ont quitté la collectivité, et bien, je considère que Monsieur Larue, Madame Martin et d'autres personnes sont parties parce qu'ils avaient des postes plus appétants dans des strates de collectivité plus importantes et qu'il leur était tout à fait logique de le faire. Il en est de même pour la personne qui part de la comptabilité. Ce n'est pas pareil quand vous avez des gens dont vous dites qu'ils sont partis alors qu'ils sont en maternité. Vous avez un peu tout mélangé, c'est normal de votre point de vue. Mais pour moi, c'est parce que cela prouve que les gens sont toujours dans le coup. Ils sont reconnus, ils sont appréciés, donc c'est normal qu'ils aient des opportunités. Il y a aussi des gens qui viennent chez nous, donc cela veut dire que l'on est assez appétant. Il y a aussi des gens qui ont voulu partir et qui finalement, je ne dirai pas de nom, quand ils ont vu les conditions dans lesquelles une grosse entité les accueillait, sont revenus. Cela veut dire que tout ne va pas si mal à Onet-le-Château, contrairement à ce que vous voulez laisser entendre. De fait, une collectivité ça vit, une entreprise ça vit. Il y a des rentrées, des départs, c'est comme ça. Les gens ont des problèmes personnels, ils veulent muter pour des raisons familiales, pour progresser dans leur carrière. C'est comme ça, c'est la vie, il y a des problèmes, il y en aura d'autres. On va accueillir quelqu'un qui va venir d'une autre collectivité qui va peut-être se désoler de voir partir son directeur, c'est comme ça, je trouve que tant que les gens s'impliquent, comme c'est le cas actuellement, il n'y a pas de soucis à se faire »



Monsieur Noyer : « Juste je voulais revenir sur la réponse que vous avez faite à Madame Couzet, parce que la ficelle est quand même un peu grosse sur le fait de dire que vous n'avez pas les chiffres, 2016 on n'avait pas les chiffres, machin, truc ...bon bref, en fait ce qui s'est passé c'est qu'il faut attendre, on voit bien, mi-février pour avoir les chiffres 2016, d'ailleurs à ce moment-là vous avez fait remarquer qu'il était difficile de débattre de quelque chose sans appui de chiffres et en 2017 je crois que il y avait uniquement des tendances, de grosses tendances et c'est pour ça que le budget primitif est arrivé après. On observe juste que vous vous êtes fait rattraper par la patrouille qui s'appelle la préfecture et qui vous a remis dans les rails et qui vous a dit veuillez repasser ...donc qui vous dit veuillez faire un vote, c'est vrai qu'on l'a pas fait à ce moment-là et finalement tant mieux parce que on a une complétude avec ce document qu'on n'avait pas lors de la première présentation ».

Monsieur le Maire : « Simplement pour répondre, dire que la plupart des communes s'inscrivent dans la dynamique, je cite l'exemple de Rodez, de faire voter très très vite un DOB pour être réactif. C'était notre intention de faire comme Rodez. Je ne vois pas en quoi c'était blâmable. Pour le reste je pense que vous avez compris que c'était un petit problème de forme qui concerne l'ensemble des collectivités territoriales. A ma connaissance, toutes sont dans le même cas que nous. ».

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

### **3. Débat d'Orientation Budgétaire 2017**

*La présente délibération annule et remplace celle du 22 décembre 2016, référencée PPM 151/2016 suite à la demande du Préfet de l'Aveyron, reçue le 02 février 2017.*

*En conséquence, il est décidé de faire procéder au vote formel du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en conseil municipal.*

Monsieur Mazuc expose que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire représente également un élément de communication financière. Conformément aux dispositions prévues la loi du 6 février 1992, le DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Dans un souci de renforcement de la transparence de la vie publique et de facilitation de la gestion des Collectivités territoriales, l'article 107 de la loi NOTRe en date du 7 août 2015 rend obligatoire la présentation d'un **rapport d'orientation budgétaire (ROB)**.

- Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution

des dépenses et des effectifs. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre; il fait l'objet d'une publication.

Premier document du cycle budgétaire, le ROB est un élément clé de la communication financière. Il servira de base aux échanges du conseil municipal.

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 février 2017 (pour : 16; abstention : 1).

Monsieur Paulat : *« Effectivement la situation de ce report du conseil municipal parce que j'avoue ma très grande faute, mais c'est moi qui en suis le responsable. Ça vous fait plaisir je vois. Bon, bis-repetit donc deuxième débat d'orientation budgétaire pour la même année, c'est assez rare pour mériter une petite explication. Lors du dernier conseil municipal, j'avais alerté le conseil sur l'irrégularité, je ne vous ai pas pris en traitre, des documents fournis qui dataient pratiquement tous de 2015 pour débattre sur un projet de budget de 2017. J'ai donc saisi Monsieur Le Préfet pour savoir si la loi NOTRe avait bien été respectée. Il m'a répondu en date du 26 janvier, j'ai le courrier ici, si vous voulez le lire, que deux articles étaient applicables en l'espèce. Alors le L 2312-1 pour être très précis que vous nous avez fourni, mais aussi le D 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'il saisissait le maire de la commune. En conséquence le conseil du 7 février a été annulé et une nouvelle commission municipale s'est tenue le 13, au cours de laquelle vous m'avez indiqué que la raison de l'annulation, comme vous venez de le confirmer, n'était pas dû à l'absence de chiffres 2016 mais par un défaut de vote du conseil sur le ROB, en fait ce n'est pas un DOB, c'est un ROB. Je suis très surpris par cette affirmation de votre part car les textes en référence n'indiquent pas un vote obligatoire et par ailleurs pourquoi effectivement comme Maryline l'a dit, avoir donné les chiffres 2016 si ce dernier document était conforme. Je souhaiterais donc disposer de la lettre de Monsieur Le Préfet à votre intention, je peux vous donner la mienne, si vous le souhaitez, qui je suppose n'est pas soumise à confidentialité. Par ailleurs vous avez fourni donc le premier article du code général des collectivités territoriales mais pas le décret d'application, et c'est celui-là qui est intéressant. En effet, il indique de nombreuses informations qui ne sont toujours pas dans le document que vous nous avez fourni. Bien que plus complet que le précédent et je l'ai dit en commission, il est très complet. Sauf qu'il manque le programme d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes 2017, la perspective de la dette pour le projet de budget 2017, l'évolution prévisionnelle de l'épargne brute, de l'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice 2017 et je n'ai pas trouvé non plus, alors c'est anodin mais quand même, les heures supplémentaires rémunérées du personnel, et ça, c'est dans le décret formellement. Le projet d'orientation budgétaire ne doit pas se contenter de donner des chiffres de 2016 mais également les perspectives pour 2017, c'est bien l'objet en fait de ce débat d'orientation budgétaire. Une sorte de budget prévisionnel en quelque sorte permettant selon les apports des conseillers municipaux présents, de modifier éventuellement le budget primitif. Ce que vous nous communiquez c'est un compte administratif allégé. Sur le fond je ne vais pas recommencer le débat puisqu'on la déjà fait mais selon les nouveaux chiffres de 2016, on peut noter plusieurs points importants. En premier lieu, je vais être très court, en premier lieu les subventions aux associations ont diminué entre 2015 et 2016 de près de 7%, soit 47.000 €, mais j'y reviendrai sur le dossier suivant. Nous n'avons aucune prévision sur 2017 des subventions prévues pour les associations. Par contre les indemnités aux élus ont augmenté de 5.642€ en 2016 après avoir augmenté régulièrement depuis 2014. Nous n'avons pas les perspectives pour 2017 là non plus. Vous avez affirmé dans la presse dernièrement que ces indemnités avaient baissé, peut-être que c'est un symptôme Trumpiste, les mensonges étant une mode à l'heure actuelle. Les investissements ont été réduits de 62.7 % quand même, à moins de 1.900.000 € en 2016 alors qu'ils étaient avec la municipalité précédente en 2013*

de près de 7.500.000 €. J'ai relu votre programme, il était indiqué dans votre première priorité, soutenir les entreprises locales. Je ne pense pas que ces entreprises soient très satisfaites en ce domaine. C'est un véritable effondrement de l'investissement. Les projets 2017/2020 ne comportent aucun chiffre, et ceux-ci sont majoritairement du ressort de l'agglomération. En conclusion un document, c'est vrai, plus complet que le précédent mais avec très peu de chiffres pour 2017 ce qui est le propre d'un document d'orientation budgétaire, comme son nom l'indique. Ce document n'est donc toujours pas conforme, je suis désolé de le dire, aux dispositions des deux articles que Monsieur Le Préfet m'a communiqués. Je voterai donc contre ce rapport ».

Monsieur Le Maire : « Monsieur Mazuc répondra sur des points que vous avez notés, certains points techniques. Par rapport à la lettre que vous avez évoquée, par rapport à la forme justement, c'est la circulaire que Monsieur Le Préfet a émise très récemment. Elle a été rédigée le 10 février 2017 et adressée à toutes les entités publiques de l'Aveyron qui font plus de 3.500 habitants. Cette circulaire a été établie justement pour sensibiliser et demander à ces dites collectivités de faire voter le DOB, ce qui n'était jamais fait auparavant. En ce qui concerne certains points, Christian Mazuc va vous répondre mais je reviens sur deux points. Par rapport aux investissements vous avez fait la question et la réponse. Vous avez dit que, cette année, on n'a pas atteint la valeur de 2 000 000 € au lieu des 4 000 000 € prévus au départ. Pourquoi ? Parce que tout simplement il y a des projets qui ont été retardés pour diverses raisons, notamment administratives, qui ont été décalés comme vous le savez. Ces 2 000 000 € qui n'ont pas pu être dépensés en 2016 vont l'être en 2017 en complément de ce qu'on a prévu dans le budget. Ce sont des problèmes techniques, à la fois par rapport aux autorisations sur la vidéo protection, et des problèmes administratifs par rapport au dossier de La Roque. On a rencontré un certain nombre de difficultés pour faire adhérer des entités qui participaient à un même projet. On a eu des décalages mais pas des annulations de projets d'investissements, simplement des reports. Certes, ponctuellement sur 2016, on constate qu'il y a eu une baisse des investissements. Ces 2 000 000 € sont reportés pour l'an prochain en plus des 5 400 000 € qui sont programmés pour 2017. Christian Mazuc va vous donner des éclairages sur les autres points. »

Monsieur Mazuc : « Je reviendrai donc sur les propos de Monsieur Paulat qui sont toujours excessifs quand vous parlez d'irrégularités. Simplement, quand nous avons préparé le débat d'orientation budgétaire 2017, nous nous sommes appuyés sur les situations actuelles 2016 et fin 2016 nous n'avions pas les données disponibles pour présenter les éléments chiffrés de 2016, c'est un premier point. Il n'y a donc aucune irrégularité. Je crois que Monsieur le Maire a été très clair là-dessus. Je crois qu'avant tout, le mode opératoire qui a été effectivement envisagé est imputable à une personne, donc à vous-même, qui avez fait un recours devant Monsieur Le Préfet de l'Aveyron sur des questions de fond. Le débat d'orientation budgétaire, l'article que vous évoquiez tout à l'heure, l'article 2312-1 suivant le code général des collectivités, n'est pas sanctionné par un vote, ça a toujours été depuis très longtemps comme ça, c'est un premier point à préciser. Pour en revenir aux données chiffrées par rapport à 2017, vous avez évoqué le montant des indemnités des élus, je vous rappelle que quand nous sommes arrivés en 2014, nous avons baissé les indemnités des élus de 10.000 €. La différence que vous constatez entre 2017 et 2016 est liée à un nouvel élu qui a été nommé, en l'occurrence Monsieur Patrice Rey qui a été amené à prendre des fonctions lui permettant d'être indemnisé. Donc tout simplement, une personne supplémentaire et surtout on pourra également dire que les indemnités des élus de 2017 sont inférieures à celles de 2013, c'est quand même un point important à signaler.

Concernant les subventions, je crois qu'il est important de signaler qu'il n'y a pas eu de baisse de subventions. Je crois que la mairie d'Onet-le-Château a le mérite de préserver le montant des subventions alors même que la plupart des entités communales sur la communauté de

*l'agglomération les baisse. Les critères objectifs sont toujours les mêmes. Si vous avez bien noté, il se trouve qu'en 2016, il y a eu un versement exceptionnel, le mot veut tout dire, concernant la fédération régionale de la maison des jeunes à hauteur de 37.000 €. Si vous constatez cet écart, vous constaterez qu'entre 2016 et 2017 le montant des subventions est identique. Et même si on regarde l'ensemble des subventions liées aux associations sportives, culturelles ou autres, l'ensemble des subventions, si on prend la totalité, on a même une augmentation par rapport à l'année dernière, si on tient compte également des subventions liées à la CAF par exemple, pour le centre social. Je crois que quand vous dites que le montant des subventions a baissé c'est faux, elles ont même augmenté d'un budget à l'autre entre 2016 et 2017. Nous le reverrons certainement plus tard lors de la présentation du budget primitif 2017. A cela il faut également aussi rajouter que nous avons renforcé je dirai un soutien logistique notamment le remplacement des minibus, équipement sportif et associatif, la maison des associations, le futur stade, le futur espace socio-culturel, le city Stade etc. je crois qu'aujourd'hui la commune d'Onet-le-Château engage des fonds conséquents pour maintenir ce tissu associatif »*

*Monsieur le Maire : « Je reviens juste sur ce qu'a dit Christian Mazuc en matière de subventions associatives. On voit qu'il y a eu des effets, comme chaque année, exceptionnels de dotations qui font jouer à la hausse ou à la baisse ponctuellement la masse. Quand on regarde les dotations qui sont versées de manière récurrente, il y a une parfaite stabilité et ce, en dépit des fortes pressions qu'a connu notre budget, notamment par la baisse des dotations de l'Etat qui est particulièrement significative. Contrairement à ce qui se passe dans bien des communes, on ne fait pas porter un impact sur le secteur associatif et comme l'a dit Christian, en dehors des dotations en argent sonnante et trébuchante, il y a aussi tout l'effort structurel qui est vraiment impressionnant. Que ce soit l'équipement socio-culturel et sportif qui va voir le jour et qui va être un des plus gros équipements qui fait sur Rodez Agglomération, que ce soit la maison des associations aux Costes Rouges, que ce soit le city stade qu'on va refaire parce qu'il était à bout de souffle, que ce soit le stade qui va être refait etc... On fait un effort très très important sur l'associatif alors même que le contexte est défavorable. On arrive même, et c'est quand même remarquable, à maintenir les dotations qui sont allouées au secteur associatif ».*

*Monsieur Paulat : « Juste une précision, c'est le dossier suivant également, les subventions aux associations, donc je compte bien en fait intervenir sur le prochain dossier. Mais là, j'intervenais sur le débat d'orientation budgétaire c'est-à-dire sur la régularité d'abord des textes et effectivement vous lirez certainement, Monsieur Mazuc aussi le lira, le décret en fait qui fixe les termes nécessaires et indispensables sur ce débat d'orientation budgétaire qui ne figurent pas dans le dossier. La situation ce n'est pas de donner des chiffres 2016, c'est donner des projections pour 2017. Alors effectivement sur les investissements vous les avez donnés. Vous avez donné effectivement un investissement de 4 000 000, c'est vrai, 4 000 000 si, c'est dans le document, je n'invente rien, par contre sur le reste, on n'a pas de projection pour 2017 et c'est l'objet du débat d'orientation budgétaire. Voilà c'est tout »*

*Monsieur Castanié : « J'ai retenu quelques chiffres sur ce débat d'orientation budgétaire, notamment en particulier les charges des personnels qui, en brut quand elles sont retraitées elles sont à 6.371.000 €. On s'aperçoit que c'est égal aux impôts payés par les Castonétois, c'est égal aux trois taxes ménages qui font 6.357.000. Après, j'ai noté quand même une progression entre 2016 et 2013 extrêmement importante puisque nous étions à 5.473.000 en charges nettes et nous passons à 6.030.000, donc ça fait une progression de 10% . Evidemment vous nous présentez des facteurs exogènes, endogènes, de grands mots. Vous avez quand même toutes les manettes et tous les moyens de décider. Je pense, quand on est gestionnaire, on assume ses décisions. Toutes les décisions que vous avez pu prendre ne peuvent qu'impacter ces charges qui ont fortement augmenté parce qu'à ma connaissance le personnel n'a pas dû*

être augmenté de 10%, le point augmente cette année mais n'a pas augmenté comme ça. J'avais cru comprendre que dans vos éléments de gestion, c'était un poste sur lequel vous aviez travaillé, on s'aperçoit que ça a explosé.

Je peux continuer ?...Voilà moi je pense que si vous voulez, il y a quand même un phénomène qui impacte beaucoup cette augmentation, c'est le doublement des effectifs de la police pendant la journée puisque c'est quand même pas un phénomène neutre, c'est un choix que vous avez fait et que vous assumez. Malheureusement les récents événements ont prouvé que c'était plutôt la nuit qu'on aurait besoin de présence. D'ailleurs juste une petite parenthèse, pour la nuit ça serait bien qu'on laisse les lumières allumées toute la nuit de minuit à six heures. Je pense que pour la sécurité des personnes ça serait une très bonne chose, c'est une parenthèse. Voilà vous communiquez des coûts sur les 200 000 € que vous faites économiser aux Castonétois sur la Baleine. Ça vous l'avez fait de façon très simple, c'est-à-dire qu'on supprime des prestations, on peut encore faire mieux, on peut en supprimer encore et si il n'y a plus rien, il y aura moins de frais, c'est évident. Par contre sur l'augmentation du personnel, on a moins de communication. Je dirai en faisant un constat c'est moins de Baleine et plus de police mais c'est votre choix. Après sur l'investissement, ça c'était sur le budget de fonctionnement, sur l'investissement moi aussi j'ai remarqué qu'entre l'affichage et la communication et la réalité il y a un décalage extrêmement important, c'est-à-dire que dans le budget primitif il y a un affichage à 4.000.000 €, on passe à 1.800.000. Vous nous avez expliqué pourquoi. C'est le décalage qui est pratiqué mais quand on affiche quelque chose en théorie je pense que n'en faire que 50% ... il y a des restes à réaliser extrêmement importants. Quand les gens retiennent en communication qu'en 2016 le budget primitif a voté 4.000.000€ d'investissement, en fait Onet-le-Château la collectivité, a investi uniquement 1.800.000 € : la réalité elle est là. Donc il y a un certain décalage entre la communication et la réalité des choses, de même quand vous communiquez et c'est votre grand cheval de bataille que la DGF on perd beaucoup de dotation. C'est évident, on n'est pas la seule commune. Je ne sais pas comment en France on peut continuer à demander qu'on puisse avoir des dotations quand on sait que tout le monde doit faire des efforts. Là où je suis le plus surpris c'est sur les orientations que vous faites, c'est-à-dire si on perd 6.500.000 € de dotation mais par contre vous allez détruire un stade qui est encore en état. Donc là j'avoue que je ne comprends pas puisque c'est 2 ou 3 000.000 € qui vont partir en fumée alors que ce n'est pas nécessaire. Voilà c'est mieux qu'on ait eu les chiffres de 2016 car je pense que quand on fait un débat d'orientation, c'est extrêmement important d'avoir... j'attendais que vous me m'écoutez mais je pense que vous faites plusieurs choses à la fois, c'est bien. Non, non je m'excuse, je vous écoute quand vous parlez je vous écoute.

Donc c'est bien qu'on ait eu les chiffres de 2016. Pour avoir matière à travailler c'est intéressant d'avoir le plus d'éléments possibles alors après quant au changement à notre non-participation aux commissions, vous avouerez que quand même, vous nous prenez un peu pour ... vous changez de date, enfin vous n'en avez rien à faire. Je pense qu'il serait quand même extrêmement important que vous puissiez au moins nous contacter, nous dire.... Voilà on n'a aucun conseil d'avance, aucune commission d'avance, tout se fait pendant les vacances donc on se demande si ce n'est pas volontairement que... voilà. Je pense qu'on a demandé depuis plusieurs fois pour qu'on nous considère, qu'on essaye de nous faire un calendrier, c'est quand même facile, les débats d'orientation budgétaire, il y a des délais, les budgets aussi. Je pense que c'est faisable. On vous le demande plusieurs fois, on le demande incessamment. Apparemment on n'est pas écouté »

Monsieur le Maire : « Christian MAZUC va vous répondre sur quelques points. Vous avez énoncé un certain nombre de choses qui sont outrancières à mon avis. Je reviens sur le stade. C'est quand même fabuleux que vous n'ayez jamais pris le temps d'écouter ce que l'on vous dit. Vous écoutez quand on parle, mais vous n'entendez pas. Je veux dire que si vous étiez présent lors des réunions publiques où l'on expliquait notamment cela, vous auriez bien

compris que la problématique du stade est liée au contrat de ville et que l'équipement socio-culturel et sportif ne peut être implanté que sur le stade. C'est le cabinet qui a travaillé dans le cadre de Rodez agglomération qui a fait ce diagnostic. On respecte ce mode opératoire. C'est de par l'implantation de ce dispositif qu'on est amené à le déplacer. Dans le précédent mandat, vous vouliez déplacer le stade, peut-être pour d'autres raisons, mais bon cela vous appartient. Ce stade on le déplace parce qu'on a la nécessité de créer un équipement socio-culturel et sportif sur ce secteur dans le cadre du contrat de ville. Il faut que les gens des Quatre Saisons puissent respirer, puissent avoir un espace vert, donc on concilie les deux. Ce n'est pas un choix farfelu, c'est un choix murement réfléchi fait avec le soutien et le conseil de cabinets spécialisés. On n'allait pas faire cette implantation n'importe comment. On travaille avec Rodez agglomération, avec l'Etat à ce dispositif et ceux qui ont participé à des Commissions d'agglomération, à des réunions publiques, le savent. Ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on déplace le stade, si vous voulez, c'est une nécessité.

Deuxièmement, vous nous avez parlé d'insécurité. On n'a jamais dit que l'on fermait les lumières dans le secteur urbain. On a dit que l'on commençait sur certains secteurs très ruraux où il n'y a pas de maisons à proximité. On commence à faire un test et on verra plus avant. Tous les spécialistes disent, M. Castanié, qu'il n'y a pas de rapport entre l'insécurité et la luminosité des sites. Ensuite vous nous avez parlé d'augmentation du personnel. Sachez qu'il y a quand même, je suis désolé, il y a quand même des contraintes qui nous sont tombées dessus et qui sont assez importantes. M. Mazuc va vous les citer. On a dû faire des transferts de poste à poste, notamment pour ce qui concerne la prévoyance du personnel, etc. Tout un tas de facteurs ont alourdi, je dirai artificiellement, le poste chargé du personnel et vous le savez parfaitement. Ce n'est pas normal de relever cela. Enfin, vous nous avez parlé de communication, d'affichage. Je suis désolé M. Castanié, nous on communique sur des faits. Quand je vous dis que les dossiers qui étaient budgétés cette année ont été reportés et que les dépenses vont se faire début 2017, vous pouvez le constater. Il est clair, que ce soit pour le giratoire, la vidéo-protection ou d'autres investissements, que l'on avait pensé les faire très sincèrement en 2016. Il s'avère qu'ils sont décalés de quelques mois. Mais l'argent qui était budgété, est reporté en 2017. Cela se fera, il n'y a aucun problème là-dessus. »

Monsieur Mazuc : « Quelques points concernant la section de fonctionnement, les charges de personnel. Vous savez quand les charges de personnel augmentent, c'est qu'elles correspondent à des services publics, à des services à la population plus importants. Notamment, je prends l'exemple du lieu accueil enfants-parents qui a été créé, qui a été ouvert le 07 février. Cela M. Castanié vous le disiez lors du conseil municipal du mois de mars 2014. Vous disiez la même chose, que si les charges de personnel augmentaient, c'était normal, elles correspondraient effectivement à des prestations nouvelles au service des Castonétois et des Castonétoises, cela c'est un premier point.

Deuxième point quand vous parlez d'affichage, je vous rappelle qu'en 2014, vous avez oublié d'afficher 2.000.000 € pour l'école Jean Laroche et en plus de ça il a fallu qu'on emprunte 2.000.000 € pour pouvoir finaliser le budget de l'école Jean Laroche. Ensuite, vous interviendrez après, il n'y a pas de soucis, simplement je vous fais une remarque budgétaire. Nous sommes très favorables aux écoles, il n'y a aucun problème là-dessus, j'évoque uniquement une situation budgétaire. Ensuite, quand vous parlez des dotations globale de fonctionnement, M. Castanié, comme dit M. le Maire, relisez également aussi vos notes, il n'y a pas que les baisses de dotations globales de fonctionnement. Il y a un double mouvement que vous connaissez, qui est à la fois la baisse des dotations globales de fonctionnement, c'est quand même pratiquement 1.200.000 depuis 2014 pour la Commune d'Onet-le-Château, donc, effectivement des ressources en moins pour la Commune évidemment, et surtout le double mouvement du fonds de péréquation du FPIC qui effectivement est venu grever cette somme-là. Si on comptabilise cette somme du double mouvement de la baisse de dotations avec l'augmentation du fonds de péréquation vers les communes défavorisées, comme vous le

savez, pour la mandature nous sommes effectivement à 6.500.000 € de ressources en moins par rapport à la collectivité. Ensuite, concernant les charges de personnel, tout-à-l'heure vous évoquiez le vocabulaire, on parlera de facteurs internes ou externes si cela peut vous permettre de voir les choses différemment. On a des facteurs externes qui sont vraiment indépendants de la collectivité et qui sont issus je dirai de décisions nationales. Ces décisions ont été prises en 2012 et ces décisions ont été reportées depuis. L'année dernière notamment, la réforme des catégories A et C qui vont impliquer et impacter le budget de la Commune, l'augmentation de l'indice du point de 0,6 %, nous avons également l'augmentation des charges sociales comme vous le savez notamment au niveau de l'IRCANTEC et de la CNRACL, des charges sociales supplémentaires qu'il va falloir dans tous les cas prévoir et budgéter pour 2017. Egalement aussi tout ce qui concerne la nouvelle bonification indiciaire, donc des éléments effectivement supplémentaires qui viennent grever les charges de personnel. Il ne faut pas oublier également un élément important qui est le budget du congé spécial de l'ancien DGS qui représente quand même 75.000 € par an et qui est encore d'actualité. Voilà des éléments externes indépendants de la Commune d'Onet-le-Château et ensuite au niveau des facteurs internes, on ne doit pas être contre, l'amélioration des services publics. Aussi de pouvoir pérenniser les emplois d'avenir puisque apparemment quand vous dites que les facteurs internes sont liés uniquement à des recrutements de la police, effectivement il faut trouver des solutions pour améliorer la sécurité publique. D'autre part également, il a fallu tenir compte des emplois d'avenir et nous avons dans tous les cas pérennisés la plupart de ces emplois d'avenir. Voilà en tous les cas les facteurs qui ont généré cette augmentation des charges de personnel. Ensuite pour terminer nous avons présenté dans les charges brutes de personnel, le budget des charges de personnel pour 2017, pour votre information ».

Monsieur le Maire : « Pour compléter, juste dire qu'en plus des charges classiques, on est allé intégrer des charges innovantes spécifiques aux contrats de ville, que ce soit en matière de revalorisation salariale, que ce soit en matière de recrutements spécifiques pour des services. Dans le cadre du contrat de ville, on a été amené à créer de nouveaux emplois et c'est tout-à-fait légitime. Par rapport à ces dispositifs spécifiques, on n'a pas fait cela de manière totalement autonome. On a accompagné un dispositif global qui conduisait à fournir des services spécifiques, cofinancés par la collectivité qui assume les charges de salaire. Voilà M. Castanié. »

Monsieur Castanié : « Je voulais répondre à M. Mazuc en particulier quand il nous dit que le point d'indice augmente de 0,6 % en février 2017, ce n'est pas dans les chiffres 2016, il ne faut quand même pas tout mélanger non plus. Quand on me parle aussi du congé spécial du DGS et qu'on le met dans les facteurs exogènes, je suis un peu surpris parce que ça me fait penser un peu à l'employeur qui accepterait une rupture conventionnelle de son employé et qui en fait se plaindrait de payer l'indemnité de licenciement et les conséquences de ça. Celui qui a signé ce congé c'est quand même le patron de la commune c'est-à-dire c'est le Maire, donc ça ne se fait pas comme ça par l'opération du saint esprit, si on laisse quelqu'un qu'on aurait pu garder et conserver. Seulement quand on veut garder les gens on y met les moyens. Mais ce n'est pas un facteur exogène, c'est un facteur que vous avez choisi, assumez le c'est tout. Il ne faut pas dire que c'est un facteur externe, voilà ».

Monsieur le Maire : « Vous savez très bien que le congé spécial qu'a fait valoir Monsieur l'ancien directeur des services est une disposition spécifique pour ce type d'emploi et qu'on ne peut s'y opposer. Vous savez très bien en plus, ce que ce Monsieur a fait par la suite. »

Monsieur Castanié : « J'avais juste à dire aussi à M. Mazuc que le reproche de ne pas avoir budgétisé 2.000 000 € pour l'école du Stade, je relève que vous faites la même chose puisque concernant la maison des associations aux Costes-Rouges qui a coûté 1.100.000 € je crois ou

quelque chose comme ça, dans le budget il me semble qu'elle est présentée à 600 000 €, ce qui veut dire que vous faites bien comme tout le monde ; c'est-à-dire que dans un budget, on présente les travaux qu'on va faire l'année de référence donc je ne vois pas pourquoi. C'est comme quand vous me reprochiez de ne pas avoir budgétisé la démolition de l'école du Stade, je regrette, pourquoi avoir budgétisé la démolition de l'école du Stade pour 2014 alors qu'en fait, vous la faites en 2017. D'autant plus qu'à l'époque, vous nous aviez parlé que cela allait coûter 900 000 €, maintenant après on a entendu parler de 650 000 € et dans le budget qu'on a eu par inadvertance parce que maintenant on parle de DOB de nouveau c'est passé à 570 000€ donc je ne sais pas si on parlait de la même chose ».

Monsieur Mazuc : « Simplement M. Castanié concernant les charges de personnel, vous faites erreur par rapport aux chiffres concernant le point d'indice. Il faut savoir que le point d'indice a augmenté de 0,6 % au 01 juillet 2016 donc effectivement il y a bien eu un impact pour 2016. Ensuite il y a effectivement l'indice de 0,6 % au 01 février 2017 soit au total 1,2 %. Le point d'indice a bien impacté les charges du personnel en 2016, ça c'était la première réflexion. Deuxième réflexion concernant la Maison des Associations, je vous rappelle que vous faites partie de la commission d'appel d'offres donc les éléments nous les avons vus ensemble et chiffrés. Il n'y a aucun problème là-dessus, nous sommes tout-à-fait dans ce que nous avons prévu ».

Monsieur Noyer : « Juste réagir sur deux points. Premier point : Monsieur Mazuc revient sur le FPIC tout le temps. Le FPIC on l'avait dit l'autre fois, lors du premier débat d'orientation budgétaire, c'est 1,25 % de la dépense de la commune, donc on ne va pas s'attarder dessus, je ne crois pas que c'est primordial. Vous êtes revenu sur les subventions aux associations, malheureusement les chiffres sont têtus, et quand on les lit, entre 2013 si je crois ce que je vois sur le document, et 2016, les subventions aux associations baissent c'est comme ça, c'est comme ça. Donc qu'il y ait des efforts structurels de fait par la commune c'est normal et ces efforts structurels répondent à des choix politiques. Lorsqu'on déplace un stade, c'est un choix politique. Les city-stades, vous en avez parlé je crois. Je crois qu'il y en a trois. Il y en a deux qui sont neufs donc il reste un à faire, à rénover, ça va pas non plus déstabiliser la commune. On est sur des choix politiques, il faut les assumer à un moment donné, je ne vois pas pourquoi vous n'assumez pas et vous ne dites pas en Conseil municipal voilà c'est... , au lieu de dire ce n'est pas moi, c'est les autres ou le cabinet d'études qui l'a dit ou si ou ça, c'est un choix.

En ce qui concerne le budget de la restauration, c'est mon deuxième point. Là aussi, on est sur un choix politique. On nous a expliqué la dernière fois lors du vote du budget que effectivement le fait que l'on serve des repas à la commune d'Olemps allait d'un coup de baguette magique faire en sorte que ce budget s'équilibre et on serait bien intentionné de ne pas prendre en compte cette disposition. On voit bien aujourd'hui que les choses ne fonctionnent pas comme c'était prévu et comme on nous l'avait promis et qu'il y a un déficit de l'ordre de 360.000 € sur ce budget. Mais c'était couru d'avance, on a fait un choix politique de livrer des repas à la commune d'Olemps et on a fait un choix politique de les livrer en dessous du prix de revient, donc il était quand même illusoire de penser qu'on allait rétablir les comptes. Alors on a là encore une démonstration d'un choix politique. Nous ne partageons pas sur certains points et ce sont des points fondamentaux, donc nous nous exprimons là-dessus ».

Monsieur le Maire : « Par rapport à ça, soyons bien clair. Quand nous prenons une décision structurelle, on ne la prend pas comme ça, par un coup de baguette magique. On s'appuie sur des entités qui sont des spécialistes, des gens responsables qui ont l'habitude. Et quand on dit qu'on déplace un stade, c'est que l'on a un gros équipement socio-culturel et sportif à nous implanter sur ce site. Nous nous sommes positionnés sur ce stade, désolé c'est comme ça. On en a un besoin vital, sur les Quatre Saisons, d'avoir un espace vert aussi apprécié que celui qui



*est actuellement implanté aux Costes-Rouges. C'est factuel, ce n'est pas un délire du maire, ce n'est pas un délire de l'équipe municipale, c'est quelque chose de murement réfléchi, de nécessaire, c'est clair.*

*Deuxièmement, vous avez parlé d'un déficit sur la restauration. Je suis éberlué. On a toujours eu un déficit très important sur la restauration parce que l'on a des prix de vente de repas qui sont très inférieurs au prix de revient de nos produits, c'est comme ça. Ce qu'on a fait, et cela a été confirmé par nos services, c'est une étude pour essayer de réduire un peu le déficit. On n'a jamais dit qu'Olemps est une petite opportunité pour réduire le déficit. Olemps nous permet de diminuer légèrement le déficit qui est très important sur la restauration, c'est ainsi, de par notre strate de population, de par les tarifs, etc. On a beaucoup de personnes qui, de par leurs revenus, sont éligibles à la tranche la plus basse des tarifs. Il y a des communes où c'est l'inverse. Et on a des coups de fonctionnement qui sont très très élevés. »*

*Monsieur Mazuc : Un petit rappel par rapport au FPIC, par rapport aux propos de Monsieur Noyer. Vous parlez d'un pourcentage au niveau national, moi, je me contente de regarder au niveau local. Simplement l'impact du FPIC pour la commune d'Onet-le-Château pour 2016, c'est quand même 220 000 €, c'est 10% de l'épargne brute. Si vous considérez que ce n'est pas beaucoup, c'est quand même très important, je tenais à vous le signaler ».*

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (26 pour – 6 contre : Maryline Crouzet, Jean-Luc Paulat, Véronique Luban, Alain Castanié, Christophe Noyer, Jimmy Hantz – 1 abstention : Bruno Gares)

- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB),
- prend acte de l'existence du rapport d'orientation budgétaire (ROB),
- vote le Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du ROB

#### **4 Subvention aux associations 2017**

Monsieur Pierre expose que la Ville d'Onet le Château compte sur son territoire un nombre important d'associations et d'organismes qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, le travail de mémoire, la citoyenneté, les solidarités, les loisirs etc....

Force est de constater que les associations participent activement au développement du territoire et répondent à de nombreux besoins.

Leur travail de proximité dynamise le territoire et collabore à la mise en œuvre des orientations municipales : la solidarité dans la ville, l'accès à la culture, le vivre ensemble... En ce sens, elles sont des partenaires privilégiés pour la commune.

Vu les besoins de trésorerie manifestés par certaines associations ;

Vu l'examen des dossiers de demande subventions par les services municipaux et selon les critères prédominants établis ;

Considérant que le vote du budget 2017 interviendra plus tard que les années précédentes et que ce décalage ne saurait peser sur la situation de trésorerie de certaines de ces associations ;

Le conseil municipal est invité à procéder au vote des subventions 2017 conformément au tableau défini ci-après, étant entendu que ce dernier fera l'objet d'une annexe spécifique au document budgétaire comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

## ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION

N°	Association	Subvention 2016	Subv. Excep. 2016	Subvention 2017	Subv. Excep. 2017
1	MJC	154 000		173 000	
-	Mise à disposition personnel d'entretien à la MJC	25 000		0	
2	Fédération régionale des MJC	112 424	37 023	121 900	
3	Amicale du personnel	28 000	0	28 000	
<b>TOTAL</b>		<b>319 424</b>	<b>37 023</b>	<b>322 900</b>	<b>0</b>

## ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL ET D'ANIMATION

N°	Association	Subvention 2016	Subv. Excep. 2016	Subvention 2017	Subv. Excep. 2017
<b>Catégorie A</b>		<b>16 211</b>	<b>0</b>	<b>15 500</b>	<b>0</b>
4	Le Scalène	740		740	
5	Ensemble Vocal 4 Saisons	980		1 080	
6	Eclaireurs de France	1 650		1 080	
7	Scouts de France	1 900		1 880	
8	Fraterna IV	3 150		3 150	
9	Initiation à la Danse des Costes Rouges	2 150		1 960	
10	Compagnie du Théâtre à Moudre	650		650	
11	La Compagnie des Arts + délib 28/05/2015	800		800	
12	Maquet'Club	1 571		1 570	
13	Andromède	600		600	
14	AVERROES	770		770	
15	Ecole de Samba tamos juntos	800		770	
16	Photo club d'Onet le Château	450		450	
<b>Catégorie B</b>		<b>34 210</b>	<b>0</b>	<b>32 520</b>	<b>0</b>
17	C. F. 4 Saisons	13 800		13 800	
18	C. F. Costes Rouges	6 300		6 300	
19	C. Animation Onet Village	3 500		3 500	
20	C. Animation Village Capelle	1 200		1 200	
21	C. Animation SAN PAU	150		150	
22	Hameau de la Basterie	150		150	
23	La Souyrinie Bouge	150		0	
24	Kass matt	650		650	
25	Association jeune des Quatre Saisons "Cité Jeunes"	770		0	
26	Les 4 C Zon (A° des filles)	770		0	
27	Association jeunes des Costes Rouges "ASCO"	770		770	
28	G.A.E.Q des Costes Rouges	4 600		4 600	
29	Club La bonne entente	1 160		1 160	
30	Association cousu d'amitié	240		240	
<b>Catégorie C</b>		<b>240</b>	<b>0</b>	<b>240</b>	<b>0</b>
31	Les amies du jeudi	240		240	
<b>TOTAL</b>		<b>50 661</b>	<b>0</b>	<b>48 260</b>	<b>0</b>

## ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF

N°	Association	Subvention 2016	Subv. Excep. 2016	Subvention 2017	Subv. Excep. 2017
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>		<b>74 170</b>	<b>9 000</b>	<b>72 670</b>	<b>9 000</b>
32	R. O. C.	29 000		29 500	
33	Onet le Château Football Club	37 000	9 000	35 000	9 000
34	OSCR Basket	5 750		5 750	
35	Volley Club Onet	1 650		1 650	
36	Handisport Basket	770		770	
<b>SPORTS MIXTES COLLECTIFS OU INDIVIDUELS COMPETITION</b>		<b>28 715</b>	<b>2 500</b>	<b>27 595</b>	<b>2 500</b>
37	Tennis Onet le Château	7 600		7 600	

38	Pétanque 4 Saisons	1 370		1 370	
39	Ecole de pétanque	2 000		2 000	
40	Pétanq' Club C. Rouges	770	1 000	770	1 000
41	Pétanque Aveyron Promotion Onet	350			
42	Sport Quilles d' Onet le Château	2 325		2 325	
43	T. T. O. C.	2 200		2 200	
44	VELO ONET 2000	2 300		2 300	
45	BMX Flat	770		0	
46	Fudokan Karaté Club Onet	2 270		2 270	
47	Club d'Escrime d'Onet le Château	2 140	500	2 140	500
48	Judo Onet	770		770	
49	Aïkido Onet le Château	770		770	
50	Maillet Rouergat Rodez Onet	770		770	
51	Pét Onet Village	770	1 000	770	1 000
52	Onet Twirling bâton	770		770	
53	Tennis club fontanges	770		770	
<b>SPORTS MIXTES COLLECTIFS OU INDIVIDUELS LOISIRS</b>		<b>9 680</b>	<b>0</b>	<b>10 450</b>	<b>0</b>
54	Onet Ski Loisir	800		800	
55	Retraite Sportive 4 Saisons	1 950		1 950	
56	Sport Pour Tous Gym 4 Saisons	770		770	
57	Rand'Onet	770		770	
58	Les Touroulis	770		770	
59	Club Gymnastique Costes Rouges	770		770	
60	Mei Hua Zhuang	770		770	
61	Bicross Club Castonétois	770		770	
62	Union Cycliste Rouergate	770		770	
63	Onet le Château - Marche Nordique	770		770	
64	Club d'Onet de yoga	770		770	
65	Association Sportive et Culturelle des Jeunes Castonétois	0	0	770	0
<b>DIVERS</b>		<b>5 930</b>	<b>0</b>	<b>5 930</b>	<b>0</b>
66	Gym Club Ruthénois	2 850		2 850	
67	Bowling Club Rodez Onet	770		770	
68	Ecole de Bowling	770		770	
69	Fiesta Poney	770		770	
70	Lillhipus	770		770	
<b>SPORTS SCOLAIRES</b>		<b>770</b>	<b>0</b>	<b>770</b>	<b>0</b>
71	Ass. Sportive Collège 4 Saisons	770		770	

TOTAL

119 265 11 500

117 415 11 500

## ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

N°	Association	Subvention 2016	Subv. Excep. 2016	Subvention 2017	Subv. Excep. 2017
<b>ASSOCIATIONS SOCIALES</b>					
72	Secours Catholique d'Onet	3 800	0	3 800	0
		620		620	
73	Croix Rouge Française	600		600	
74	Restaurant du cœur	1 050		1 050	
75	Banque Alimentaire Aveyron Lozère	1 050		1 050	
76	ADAPEAI (Amis et Parents d'Enfants et Adultes Handicapés)	240		240	
77	ADEPAPE12 (Entraide Personnes Accueillies Protec. Enfance)	240		240	
<b>ASSOCIATIONS TRAVAILLANT HORS DE FRANCE.</b>					
78	Coup de Pouce à BARIDO	730	0	730	0
		500		500	
79	Action Sante Solidarité Aveyron	230		230	
<b>ASSOCIATIONS NON CARITATIVES</b>					
80	F. J. T.	28 060	0	28 920	0
		19 500		19 500	
81	Conseil Paroissial des Quatre saisons	3 050		3 650	
82	Assoc. Les Paralysés de France	240		500	
83	Consommation logement et cadre de vie CLCV	520		520	
84	U.N.C.	600		600	
85	F.N.A.C.A. Onet	600		600	

86	Comité Rouergat Aide Insertion Sociale Alphas. (CRAISAF)
87	La Ligue contre le Cancer comité départemental
88	Centre d'Information Droits des Femmes et familles (CIDFF)
89	Assistance Pour le Respect des Animaux (APRA)
90	ADMR (assoc. locale de Sébazac et communes environnantes)
91	Secours Populaire Français
92	ASP12 soins palliatifs
93	Emilie de Rodât

620	
240	
240	
200	
450	
600	
600	
600	

620	
240	
240	
200	
450	
600	
600	
600	

TOTAL

32 590 0

33 450 0

## ASSOCIATIONS A CARACTERE EDUCATIF

N°	Association
<b>ECOLE PUBLIQUES</b>	
94	Subvention APE ECOLE DES 4 SAISONS
95	Subvention APE ECOLE DES COSTES ROUGES
96	Subvention OCCE12 P PUEL
97	Subvention ECOLE MATERNELLE DES NARCISSSES
98	Subvention ECOLE PRIMAIRE DU STADE
99	Subvention ECOLE ELEMENTAIRE DES GENETS
<b>ECOLE PIVEES</b>	
100	Forfait communal OGEC SAINTE-BERNADETTE
101	Forfait communal OGEC SAINT-VIATEUR
102	Prestations sociales OGEC SAINTE-BERNADETTE
103	Prestations sociales OGEC SAINT-VIATEUR
104	Subvention APEL SAINTE BERNADETTE
105	Subvention APEL SAINT VIATEUR
<b>AUTRES</b>	
106	Subvention Foyer COLLEGE QUATRE SAISONS
107	Subvention APE LYCEE LA ROQUE
108	APASELAR LYCEE LA ROQUE
109	Subvention AFEV
111	IME des Cardabelles ADAPEI
112	Subvention Orchestre à l'Ecole (entretien des instruments)
113	Subvention MJC animations Rugby
114	P.A.E.C. dotations étudiants

Subv. Excep. 2016	Subv. Excep. 2016
4 668	500
1 722	
1 028	
675	500
440	
415	
388	
77 011	0
23 040	
28 672	
14 900	
9 000	
418	
981	
18 740	0
800	
210	
0	
4 500	
1 230	
3 000	
3 000	
6 000	

Subvention 2017	Subv. Excep. 2017
4 737	0
1 779	
1 016	
668	
483	
433	
360	
77 852	0
26 544	
28 354	
12 261	
9 323	
410	
959	
17 560	0
800	0
210	
320	
4 500	
1 230	
3 000	
1 500	
6 000	

TOTAL

100 419 500

100 149 0

## AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

N°	Association
115	Aide à projets et formation
116	Subventions exceptionnelles
117	Prix salon ON'INNOV 2017

Subvention 2016	Subv. Excep. 2016
1 500	
10 000	
	2 000

Subvention 2017	Subv. Excep. 2017
1 500	
8 326	
	2 000

TOTAL

11 500 2 000

9 826 2 000

## AUTRES PARTICIPATIONS

N°	Association
118	CAF (convention gestion Centre Social)
119	CAF (convention ALSH +6 ans)
120	CAF (convention animation quartiers)

Subvention 2016	Subv. Excep. 2016
198 760	
57 096	
5 687	

Subvention 2017	Subv. Excep. 2017
210 000	
55 000	
12 500	

TOTAL

261 543 0

277 500 0

## SUBVENTIONS BUDGETS ANNEXES

N°	Association	Subvention 2016	Subv. Excep. 2016	Subvention 2017	Subv. Excep. 2017
<b>SUBVENTIONS DU BUDGET BALEINE</b>					
120	FRMJC Rodez (programmation Baleine)	0		0	
121	La Chambre de Télémaque	40 000		50 000	
122	Théâtre à moudre	2 600		2 600	
<b>SUBVENTIONS VERSEES AUX BUDGETS ANNEXES</b>					
123	Subvention versée au CCAS	82 000		114 000	
124	Subvention d'équilibre Budget Restauration	407 000		431 500	
125	Subvention d'équilibre Budget Baleine	611 900		597 700	
<b>TOTAL</b>		<b>1 143 500</b>	<b>0</b>	<b>1 195 800</b>	<b>0</b>

## RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS

	Subvention 2016	Subv. Excep. 2016	Subvention 2017	Subv. Excep. 2017
ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION	319 424	37 023	322 900	0
ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL ET D'ANIMATION	50 661	0	48 260	0
ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF	119 265	11 500	117 415	11 500
ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	32 590	0	33 450	0
ASSOCIATIONS A CARACTERE EDUCATIF	100 419	500	100 149	0
AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	11 500	2 000	9 826	2 000
<b>TOTAL 6574</b>	<b>633 859</b>	<b>51 023</b>	<b>632 000</b>	<b>13 500</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS CLASSIQUES ET EXCEPTIONNELLES</b>	<b>684 882</b>		<b>645 500</b>	
	Subvention 2016	Subv. Excep. 2016	Subvention 2017	Subv. Excep. 2017
AUTRES PARTICIPATIONS	261 543	0	277 500	0
SUBVENTIONS BUDGETS ANNEXES	1 143 500	0	1 195 800	0
	<b>1 405 043</b>		<b>1 473 300</b>	

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 février 2017 (pour : 16; abstention : 1).

Monsieur le Maire : « Vous avez devant vous le tableau des subventions qui sont proposées pour être versées au secteur associatif. Cette démarche est faite pour faire en sorte que ces associations, certaines d'entre-elles pouvant avoir des trésoreries tendues, ne soient pas pénalisées par le report du vote du budget. Donc c'est à ce titre que l'on propose de voter ce tableau de subventions qui est mis à votre disposition dans l'annexe détaillée qui vous a été remise ».

M. Paulat : « Monsieur le Maire, ce n'est pas faire ombre à M. Mazuc mais, simplement déjà sur le document en fait, qui est intitulé Subventions aux associations 2017, à la page 1, 2, 3, 4, il y a un document, alors soit on l'intitule de façon différente mais il y a de marqué subventions au budget annexe. Ce n'est pas exactement la même chose quand même de donner des subventions aux associations, que de fournir des subventions au budget annexe, d'une part. C'est écrit comme ça, vous l'avez comme moi. Alors déjà, je ne vois pas ce que vient faire la fédération régionale des MJC, surtout qu'il y a un budget, une subvention de zéro là-dedans. C'est peut-être quand même, je ne sais pas, fournir des documents peu conformes mais bon je

*n'ose pas trop dire parce que ...il me semble qu'il y a quand même un effort de clarification à faire dans ce domaine. Bref, passons au fond. Les associations seront certainement plus heureuses d'obtenir ces subventions que des rappels à l'ordre pour participer à la tenue des bureaux de vote lors des prochaines élections présidentielles. Il fallait que je le dise quand même, et législatives comme la presse s'en est faite l'écho. Néanmoins, les subventions ont baissé de 47 000 €, c'est à la dernière page, je n'invente rien non plus. Certaines ont bénéficié d'une faveur de votre part, il faut le reconnaître : l'ensemble vocal des Quatre Saisons, le conseil paroissial des Quatre Saisons, les écoles privées pour un montant de 77 852 €, alors que les écoles publiques ont eu un montant bien moins favorable de 4 737€. Je sais pourquoi, effectivement la collectivité est obligée de financer les écoles privées. Il n'empêche, d'autres vont subir une réduction substantielle : les éclaireurs de France, association laïque, alors je ne fais pas de parallèle mais enfin, il existe quand même et l'association Onet football club. Là, je voudrais avoir une explication, je ne sais pas pourquoi parce que c'est quand même assez dynamique. Enfin les dernières ont vu leurs subventions supprimées : la Souyrinie Bouge : alors pourquoi je ne sais pas, c'était 150 €, pour faire vivre son quartier alors que d'un autre côté La Basterie elle, a 150 € et a maintenu ses 150 €. Alors plus gênant, l'association Jeunes des Quatre Saisons et les Quatre Saisons filles alors que le quartier est quand même un quartier un peu prioritaire de la ville au vu des subventions que la commune a obtenues, Le Théâtre à moudre qui s'occupe de l'organisation du festival du théâtre amateur bénéficie d'une subvention inchangée de 2 600 € qui me paraît très modeste au vu du travail effectué. Je ne suis l'interlocuteur de personne mais je pense que des explications sont utiles pour justifier ces hausses, baisses et suppressions de subventions. Enfin je voudrais avoir une petite explication sur les prix que la Commune a obtenu en matière de communication, car après l'annulation du dernier conseil municipal pour documents non conformes, une aide plus que tendancieuse en direction des associations, l'absence d'informations au conseil concernant l'armement de la police municipale, là j'ai été surpris, je vous ai posé la question : pourquoi n'avons-nous pas été informés que la police municipale avait été dotée d'armes ? Je trouve que c'est quand même le minimum d'information vis-à-vis des conseillers. Ici, jamais il n'y a eu aucune information là-dessus. Alors effectivement dans votre programme ça y était, mais en tous cas dans un conseil municipal, alors j'en ai raté un je crois, ça a peut-être été communiqué mais je lis le compte-rendu quand même, ça n'a pas apparue. En gros ces prix ont l'air plutôt de procéder d'une campagne de pub que de véritable récompense par des organismes indépendants ».*

*Monsieur le Maire : « Au cas où vous l'auriez oublié, les critères de dotation sont inchangés selon le nombre de licenciés. Monsieur Soulié et Monsieur Pierre pourront répondre à des questions précises. S'il y a des associations qui baissent, c'est parce qu'elles ont moins de licenciés, si elles augmentent c'est parce qu'elles en ont plus. Ce ne sont pas les élus qui font cela, c'est les personnes du service V.A.S.E. qui en sont la charge. Ils reçoivent les dossiers, remplissent un fichier Excel et sortent le montant des subventions. Nous, c'est comme cela qu'on fait. Si vous avez des questions sur le foot, je n'ai pas de réponse là, mais je pense que Michel ou Didier vous apporteront des explications ».*

*Monsieur Soulié : « Si on prend le cas du football par exemple, s'il y a eu une petite diminution c'est parce qu'ils ont une catégorie de jeunes qui a disparu et dans l'ensemble de l'effectif, on tient compte de l'effectif comme cela avait été fait préalablement, donc voilà la valeur d'un point fait que la diminution va de pair. Il y a des associations qui n'ont pas fourni de dossiers, qui n'ont pas répondu au dossier qu'on leur a envoyé, en l'occurrence celles que vous avez mis en évidence, « la Souyrinie Bouge » par exemple, on n'a aucun retour du dossier. On*

*ne va pas maintenir ou continuer à maintenir les subventions des gens qui... voilà. On a gardé exactement les mêmes paramètres de dotation qui avaient été instaurés précédemment. On n'a strictement rien changé, ce sont les variations souvent d'effectif qui font qu'on a modifié la subvention »*

Monsieur Paulat : *« Et pour l'ensemble vocal des Quatre Saisons ? »*

Monsieur Soulié : *« S'il y a du monde, après c'est toujours pareil ».*

Monsieur le Maire : *« Si cela vous intéresse, on vous donnera le nombre d'adhérents par association. Après, plus généralement, ce que je constate c'est qu'en dépit d'un budget contraint, le volant de dotations au secteur associatif pur, hors élément exceptionnel, est de 633 K€ en 2016 et serait de 632 K€ en 2017, soit une parfaite stabilité. Deuxième élément... »*

Monsieur Paulat : *« Moi j'ai le chiffre total subventions classiques et exceptionnelles, dernière page du document... »*

Monsieur le Maire : *« M. Paulat, je vous ai écouté... En dehors de critères exceptionnels, comme chaque année, l'exception c'est l'exception, ce n'est pas la règle. Je vous dis qu'en dehors de critères exceptionnels à la MJC, cette année, elles n'ont plus lieu d'être. Si on regarde les dotations récurrentes, sur le secteur associatif, on est dans la stabilité malgré les impacts financiers importants que l'on subit. Ce n'est pas évident et vous vérifierez dans les communes qui nous entourent. Ensuite, dans les critères qu'on a pu évoquer, vous avez parlé du Théâtre à Moudre. La subvention a été déterminée avec son président par rapport à une mission spéciale dans le cadre du festival du théâtre amateur pour faire face à ses démarches, c'est une subvention atypique ».*

Madame Crouzet : *« Je crois me souvenir que vous avez trouvé une méthode assez efficace pour baisser les recettes et notamment les subventions aux associations. C'est une boutade mais c'est quand même avec une certaine consternation que l'on a pris connaissance de ce fameux courrier adressé par Monsieur le Maire aux associations qui bénéficient du soutien financier notamment de la ville. Si l'on peut comprendre que l'on sollicite le président d'associations afin qu'ils encouragent leurs adhérents à se porter volontaires pour tenir les bureaux de vote lors des prochaines élections, on peut quand même s'interroger sur la dernière phrase du courrier qui s'apparente quand même à une menace non voilée. Je cite « Je vous précise à toutes fins utiles que je serai particulièrement attentif au résultat de cette démarche citoyenne qui me paraît naturelle au regard du soutien conséquent tant financier que matériel apporté par la municipalité au secteur associatif ». C'est très clair, donc vous pensez qu'on conditionne l'octroi de subventions à un autre objet que celui qui concerne l'association. Je voudrais noter que lors du mandat précédent il n'y a jamais eu de difficultés à organiser des élections et à fortiori à recourir à ce genre de pratiques malsaines ».*

Monsieur le Maire : *« Dans ce que vous avez dit, vous êtes à la limite de la diffamation parce que dans la démarche qu'on a instaurée il n'y a jamais eu de chantage et vous le savez très bien. Vous le savez très bien, pourquoi ? Parce qu'on n'a aucune volonté de chantage. Je suis quelqu'un qui a été suffisamment dans le monde associatif pour ne pas interférer à ce niveau-là. Qu'est-ce qui s'est passé ? Lors du trophée des sports, j'ai été amené à solliciter, à la demande du service des affaires générales, les responsables associatifs sur le fait que, cette année est une année un peu exceptionnelle. Le service des affaires générales a noté que, du fait des élections présidentielles et législatives fin avril, mai et dès juin, on pouvait avoir des risques d'absentéisme de la part d'un certain nombre de bénévoles. On souhaitait que*

*j'intervienne en ce sens. J'ai demandé aux personnes du secteur associatif, lors du trophée des sports, de solliciter leurs adhérents et leurs sympathisants, leurs bénévoles pour que certains d'entre eux viennent renforcer le staff des personnes qui nous aident pour les élections. Comme le service des affaires générales m'a fait constater que mon appel avait été peu entendu, ce courrier a été rédigé. Ce courrier n'est pas une menace au chantage parce qu'on n'a aucune possibilité de faire du chantage ou des menaces. Pour la simple raison que les dotations sont basées sur des éléments factuels. L'association qui a 800 adhérents une année, 800 l'autre, je ne vois pas pourquoi elle ne pourrait avoir le même montant. Ça, c'est un premier point. Si vous avez cette idée là, c'est que vous l'aviez déjà en tête. Attendez, la phrase est très claire. On les sollicite et on dit qu'on est attentif à leur réaction. Pourquoi ? Parce qu'il est bien évident que si, et ce n'est pas le cas fort heureusement, puisque ce courrier a eu le mérite de faire en sorte qu'une vingtaine de bénévoles se sont inscrits et c'est tout à fait réjouissant, je les en remercie, si cette démarche-là avait été un échec et bien à ce moment-là, on aurait été amené à reparler avec les responsables associatifs, les présidents pour dire d'essayer de nous aider. Etre attentif à une situation, c'est veiller simplement à ce qu'on ait le nombre suffisant de personnes bénévoles pour nous aider à tenir les urnes. Et à ce titre j'invite tous les conseillers municipaux présents autour de la table et ceux qui sont absents aujourd'hui à se porter volontaires pour nous aider à cette démarche parce qu'il peut y avoir des fois des manquements. Quand on a le service des affaires générales qui dit que cette année est exceptionnelle du fait de la conjonction que j'ai évoquée, qu'au dernier moment des gens voudront prendre un week-end ou auront des envies de vacances, etc..., qui nous dit méfiez-vous, c'est pour cela qu'on a fait ça. Je n'ai aucune envie de m'occuper du secteur associatif par des menaces et je ne vois pas quel intérêt j'en aurai. Il faudrait avoir des idées malsaines. Pourquoi voulez-vous qu'à mon âge et avec le passé associatif que j'ai, j'ai ces velléités ? Ce n'est pas cela. Ce que je voulais, c'est absolument mettre à l'information des présidents associatifs qu'il nous fallait de l'aide et qu'il était légitime qu'ils viennent nous aider. Je peux vous dire que par rapport aux démarches que l'on a menées en matière associative, on a plutôt des retombées favorables. On a des gens qui se sont portés bénévoles qui n'ont pas vu malice ou de choses menaçantes. On a plutôt des remerciements par rapport au prix que l'on a reçu, que la Commune a reçu, qui fait état de la dynamique du secteur associatif et de l'implication de la municipalité à ce niveau-là. Ce n'est pas le prix des farfelus, c'est le Ministre des sports qui l'a octroyé à la commune. On a eu les félicitations du président du CDOS qui synthétise l'ensemble du mouvement sportif aveyronnais. Je crois qu'il ne faut pas chercher des choses malsaines là où il n'y en a pas. C'était simplement une volonté forte d'être assuré que la vie démocratique serait respectée lors des élections d'avril, mai et juin 2017 ».*

*Monsieur Castanié : «Juste pour revenir sur ces dotations, j'ai quand même remarqué quand on a parlé du budget restauration, quand je vois la subvention d'équilibre du budget restauration, elle était en 2016 de 407 000€, elle passe à 431 500 €, donc j'aimerais bien savoir comment on optimise quand la subvention d'équilibre augmente. Ça me surprend. Concernant les associations, moi j'ai souvent entendu et lu dans la presse également que, on dit que les associations ont droit à 700.000 € de dotations ce qui est le cas à peu près et que les points directs sont valorisés à 700 000 €. Ce qui me surprend au niveau des associations, ce serait bien, je pense, toutes les associations doivent valoriser le bénévolat sur leur compte, et moi je souhaiterais que on fasse état de cette valorisation, parce que là on s'apercevrait certainement que si la valorisation est très bien faite, le bénévolat économise beaucoup d'argent à la collectivité et que sans ce bénévolat, je pense que si la collectivité devait assurer les mêmes services, il y aurait au moins deux tiers des sports ou des associations on n'aurait pas la*



*possibilité d'avoir certaines pratiques. Ça c'est évident. Je pense que au lieu de toujours, en plus on sait que les bénévoles plus on leur en demande ça devient une denrée rare, je pense que on ferait mieux de valoriser leur action et de regarder ce que le bénévolat peut représenter sur une commune comme Onet. Après dans le courrier, vous dites d'accord qu'il y en a certains qui ont bien réagi, permettez-nous d'être les porte-parole de ceux qui n'ont pas forcément bien réagi aussi, ça existe aussi puisque on a eu des remarques donc c'est normal qu'on les fasse remonter. Moi, malicieusement j'avais cru voir que c'était peut-être les prémises de la réforme des dotations aux associations que vous nous promettez depuis longtemps. Je vois que le système que nous avons mis en place doit bien fonctionner puisque on continue dans le même sens. Après je suis aussi depuis 35 ans et c'est la première fois que j'entends parler de problème d'organisation des élections, je pense qu'il n'y a jamais eu de problème sur la Commune d'Onet-le-Château pour organiser des élections et il y a eu des années où il y a eu autant d'élections ».*

Monsieur le Maire : « *C'est là votre appréciation. Je vous dis simplement que je me suis occupé de cette démarche parce que le service des affaires générales avait cette crainte. Je l'ai relevée pour arriver à cette démarche qui a initié un nombre suffisant de bénévoles pour être plus tranquille sur les prochains mois »*

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (32 pour – 1 abstention : Jean-Luc Paulat)

- Procède au vote des subventions 2017 suivant le tableau ci-dessus

## **5 Rd 901 – aménagement du carrefour de fontanges** **Approbation des conventions spécifiques**

Mme MIRAL expose qu'une opération est prévu concernant le réaménagement du carrefour entre la RD901 et le RD 568 par la création d'un carrefour giratoire.

Cette opération fait partie du programme pluriannuel d'aménagement des routes départementales établi entre Rodez agglomération et le Conseil Départemental, approuvé par le Conseil d'agglomération lors de la séance du 28 juin 2016.

Elle sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental.

### **Présentation du projet**

Du point de vue de l'aménagement de l'infrastructure, ce projet prévoit la réalisation d'un giratoire à quatre branches (cf. plan joint).

Les points essentiels de cet aménagement sont les suivants :

- la création d'un giratoire à 4 branches en amont de l'étang existant permettant de relier la rue du pivert et la RD568 qui dessert Onet-le-Château village sur la RD 901 ;
- le maintien de la piste de circulation douce reliant Rodez au complexe sportif de Vabre ainsi que de l'accès à l'hostellerie de Fontanges et au complexe du golf.

### **Coût et ventilation**

Les principes de répartition financière des coûts pour cette opération sont les suivants :

- \* Part des travaux pour lesquels Rodez Agglomération participe :

- 50 % Conseil Départemental ;
- 25% Rodez Agglomération ;
- 25% Commune d'Onet-le-Château :

\* Part des travaux pour lesquels Rodez Agglomération ne participe pas :

- Si participation du Département :
  - 50 % Commune;
  - 50 % Conseil Départemental ;
- Si pas de participation du Département :
  - 100 % Commune

Le cout des travaux après résultat d'appel d'offre s'élève à :

- o 850 999,02 €HT pour la réalisation du carrefour giratoire,
- o 20 000,00 €HT d'estimation de révision des prix,
- o 228 558,40 €HT des travaux annexes,
- o 35 300,00 €HT de plantation.

Le tableau ci-dessous définit le plan de financement :

DESIGNATION DES TRAVAUX	Montant en € HT	Financement				
		Conseil Départemental	Bloc communal		SARL Fontanges	Concessionnaires
			Rodez Agglomération	Commune Onet-le-Château		
<b>Aménagement carrefour</b>	850 999,02	425 499,51 (50%)	212 749,76 (25%)	212 749,76 (25%)	/	/
<i>Estimation révision</i>	20 000,00	10 000 (50%)	5 000 (25%)	5 000 (25%)	/	/
<b>Travaux annexes</b>						
Réseaux	34 792,40	/	/	/	/	34 792,40 (100%)
Aire de covoiturage	26 663,00	13 331,50 (50 %)	/	13 331,50 (50 %)	/	/
Aire de stationnement secondaire	17 408,00	/	/	17 408,00 (100%)	/	/
Aire de stationnement Fontanges	24 822,00	/	/	/	24 822,00 (100%)	/
Allée couverte "promenade des étangs"	122 298,00	61 149,00 (50%)	/	61 149,00 (50%)	/	/
Croisée des Parcs	9 137,00	4 568,50 (50%)	/	4 568,50 (50%)	/	/
Abords et anneau du giratoire	28 738,00	14 369,00 (50%)	7 184,50 (25%)	7 184,50 (25%)	/	/
<b>TOTAL en €HT</b>	<b>1 134 857,42</b>	<b>528 917,51</b>	<b>224 934,26</b>	<b>321 391,26</b>	<b>24 822,00</b>	<b>34 792,40</b>
<b>TVA</b>	<b>226 971,48</b>	<b>226 971,48</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>
<b>TOTAL TTC en €HT</b>	<b>1 361 828,90</b>	<b>755 888,99</b>	<b>224 934,26</b>	<b>321 391,26</b>	<b>24 822,00</b>	<b>34 792,40</b>

Le montant réel définitif des participations sera fixé en fonction des coûts de travaux et des quantités réellement mises en œuvre.

Planning prévisionnel de l'opération

Attribution des marchés ..... décembre 2016

Démarrage des travaux ..... février 2017

Fin du chantier ..... juin 2017

Afin de définir les modalités de réalisation de cette opération, une convention spécifique d'opération a été proposée et validée en Conseil communautaire le 13 Décembre 2016 entre Rodez agglomération et le Conseil Départemental. Une convention du même type doit être passée entre Rodez agglomération et la Commune d'Onet-le-Château.

Une convention doit également être signée entre le Conseil Départemental et la Commune d'Onet le Château afin de définir les modalités de gestion et d'entretien des futurs aménagements.

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 février 2017 (pour : 16 ; abstention : 1).

Monsieur Noyer : *«Des observations effectivement. Vous répondez j'imagine mais nous ne nous réfugions pas derrière le petit doigt en disant ce n'est pas moi, ce n'est pas la compétence de la commune, ce n'est pas la compétence de l'agglomération, il faut être clair dans ce qui est dit. En tout cas le programme de travaux, il se réalise bien sur la commune d'Onet-le-Château. On constate que le conseil départemental sur cette affaire va prendre environ 50% de l'ardoise et la communauté d'agglomération 25%. Nous en sommes très satisfaits puisque par le passé nous avons déjà alerté sur la dangerosité de ce carrefour qui n'est vraiment pas évident du fait des pentes des deux routes d'accès qui se déversent sur la départementale. Madame Miral a souligné un peu plus de 1.000.000 €, enfin il faut dire les chiffres, c'est 1.361.000 € TTC sans les avenants. C'est quand même une dépense qui, on va le dire est déraisonnable, 1.361.000 € pour aménager un carrefour. On pense qu'il est quand même incroyable d'engager un niveau de dépense de plus de 1.300.000 € pour réaliser un aménagement sur cette voirie. On a un beau schéma couleur. Alors c'est vrai que ce sera beau si le schéma s'avère être l'étape finale, ce sera beau. Maintenant le schéma en couleur ça ne fait pas tout, et on n'a pas eu à notre disposition, et je pense que les Castonétois, quand on dépense, ou tout au moins les contribuables, quand on dépense un tel niveau d'argent pour faire un aménagement sur une route, qui n'est pas une route prioritaire on aurait pu nous soumettre une étude avec des éléments factuels comme les circulations des VL, des poids lourds les cadencements etc., etc. En tout état de cause, est-ce qu'aujourd'hui l'aménagement qui va être fait va répondre aux réels besoins ? Ça ne semble pas réellement justifié. On observe par ailleurs que la circulation est quand même saturée sur la rocade, elle est saturée aussi sur le rond-point de Saint-Marc, des Moutiers, du bowling, tout le monde le sait, on y passe tous les jours pour certains, avenue de la Gineste. Ces engorgements qui pénalisent l'ensemble des Grands Ruthénois mais aussi des Castonétois puisqu'il y a un flux qui se fait sur la route d'Espalion qui est vraiment compliqué. Donc aujourd'hui est-ce qu'il n'aurait pas été plus judicieux de flécher un certain nombre de projets sur des aménagements comme ça avait été évoqué à une époque, San Pau peut-être, l'Oustal Nau aussi. On va dépenser une fortune là pour un seul carrefour alors qu'on aurait pu peut-être être moins ambitieux sur cet aménagement, être plus raisonnable je vais dire. Et je suis sûr que même si on argue que ce n'est pas notre compétence, machin, truc etc., je suis sûr que si la commune avait impulsé une réflexion d'ensemble, le conseil départemental et l'agglomération auraient participé, alors peut-être pas avec les mêmes conventions mais sous forme de subventions sur des aménagements qui étaient nécessaires. En tous cas 1.360.000 € sans les avenants, franchement c'est un peu déraisonnable. Nous nous abstiendrons sur cette délibération »*

Monsieur Le Maire : *« Sachez quand même que sur 1.371.000 € la TVA est récupérée. Deuxièmement, ce carrefour est selon les statistiques un des plus accidentogène si ce n'est pas le plus accidentogène de l'agglomération. Les contraintes techniques innovantes à cette opération, notamment de par la présence de surfaces d'eau, faisaient que le tracé le plus évident n'était pas possible Donc il a fallu trouver un compromis. Je suis quand même satisfait de voir qu'on*

ait pu établir un partenariat intéressant avec le Département et Rodez Agglo. Il est légitime puisqu'il y a des voies qui sont sous la responsabilité du département, d'autres de la commune. Je pense que vu le nombre d'accidents qu'il y a eu,, notamment l'an dernier lorsque nous avons organisé le repas des seniors à Fontanges, la création, au plus vite, de ce rond-point est une nécessité absolue tout comme celui de Saint-Viateur. Je pense que le conseil départemental, pas plus que Rodez agglomération, pas plus que les services techniques de la commune, pas plus que les élus autour de la table, ne sommes des inconscients et des farfelus. Si l'on a été tous amené à intervenir rapidement sur ce secteur c'est qu'il y avait une absolue nécessité. Faire un amalgame avec les 40 millions d'euros nécessaires à la concrétisation des aménagements des trois ronds-points de la rocade est quelque chose d'incompréhensible pour ma part, d'autant que ces négociations sont menées avec d'autres interlocuteurs et avec d'autres contraintes. On a une situation qui est très dangereuse sur ce carrefour qui voit passer énormément de véhicules, notamment de salariés qui vont travailler sur Cantaranne et qui viennent de la route de Decazeville qui emprunte cet itinéraire comme un itinéraire de shunt. Après, il faut absolument intégrer le fait que cet équipement sera complété par la création d'un giratoire au bas des Costes Rouges qui va sécuriser la sortie et l'accès aux Costes Rouges et l'entrée et la sortie de Saint-Viateur où il y a 300 élèves de plus depuis la restructuration de cet établissement. Donc, pour tous ces équipements, vous comprenez bien que si notre demande est partagée par des entités comme le Conseil Départemental, où on a des conseillers départementaux qui sont très efficaces, cela permet d'avoir des équipements cofinancés. Ce n'était peut-être pas le cas avant, mais maintenant on a des conseillers départementaux efficaces».

Monsieur Noyer : « Je voulais rajouter qu'on ne peut pas prendre pour prétexte l'école de Saint Viateur parce que vous savez très bien que le nombre d'élèves qui va à cette école, ce n'est pas des élèves de la commune d'Onet-le-Château, donc l'afflux d'élèves n'est pas des élèves d'Onet-le-Château donc ce n'est pas le bon prétexte»

Monsieur le Maire : «Là c'est grave. Ça veut dire que parce qu'il y a des gens qui viennent d'ailleurs, ils ont le droit de gêner la circulation des Castonétois et il faut laisser en danger ces gens ! Mais attendez, là ce que vous dites, c'est vraiment grave. Si vous en restez là, cela veut dire que, parce qu'il y a des gens qui viennent majoritairement de Rodez ou de je ne sais où dans ce collège, il ne faudrait pas prendre en compte le problème de la circulation. Je ne sais pas si vous y passez, mais le matin, les gens qui sortent des Costes Rouges, les gens qui veulent rentrer ou sortir de cet établissement sont vraiment en difficulté. Ça veut dire qu'on a un risque majeur d'accidents sur ce secteur-là, il y a des nuisances occasionnées fortement par les gens qui veulent rentrer ou sortir des Costes Rouges, qui veulent rentrer ou sortir de cet établissement scolaire implanté sur notre commune. Vous comprenez bien que si on continue, on va avoir un accident majeur très rapidement. C'est pour ça qu'on a demandé l'aide au Conseil Départemental et vu l'ensemble des interlocuteurs pour absolument traiter ce rond-point. Et dire que parce qu'il y a des gens qui viennent de l'extérieur, il ne faudrait rien faire, alors excusez-moi ... »

Monsieur Noyer : « Ce n'est pas ce que j'ai dit, vous venez de l'interpréter. Je disais simplement que la commune, j'observe que la commune va mettre 321 000 € et que c'est une bonne chose sûrement pour l'aménagement. Et j'ai évoqué tout à l'heure la dangerosité de ce lieu qu'on avait déjà repéré, donc la question n'est pas là. Ce que je disais simplement, c'est que vous avez argumenté le fait qu'il fallait faire l'aménagement par un accroissement des flux vers Saint-Viateur alors que l'accroissement des flux vers Saint-Viateur ne concerne pas des élèves de la commune. Donc il faut aussi être clair quand on dit à un moment donné, vous avez relevé tout à l'heure qu'on faisait payer plus cher la médiathèque aux gens de l'extérieur etc., etc...

*Je suis content que le Conseil Départemental participe, je l'ai dit au début, nous sommes contents que l'agglomération participe mais on aurait pu faire avec moins, ça c'est évident et aménager peut-être, réfléchir l'argent du Conseil Départemental, 760.000 €, et de l'agglo 200 et quelques mille euros, une partie de cet argent vers les aménagements que vous venez de citer. C'est ce que je voulais vous dire ».*

*Monsieur Abinal : «Je voudrais essayer de parler un petit peu au nom du Conseil Départemental dont je suis le vice-président chargé de tout ça. Je peux expliquer un petit peu mieux au niveau de ces ronds-points tout simplement. En tout cas préciser que le département a estimé que ces carrefours, ces deux carrefours étaient prioritaires parce qu'ils étaient accidentogènes. Il a été expliqué à plusieurs reprises sur Onet-le-Château, mais aussi sur Bozouls, on a été expliquer un petit peu sur tous les territoires pourquoi dans l'agglomération du Grand Rodez les deux giratoires principaux qu'il fallait faire et qu'il fallait aménager, c'était Saint-Viateur et le carrefour de Fontanges. Pourquoi ? Parce qu'ils sont accidentogènes, on l'a dit en réunion publique. Monsieur Durand, le directeur général des directions générales des routes s'est déplacé pour venir l'expliquer à Onet-le-Château. Ça m'étonne parce que quand vous dites le coût n'a pas été expliqué, dans ces réunions publiques ça a été expliqué. D'ailleurs à la salle des fêtes d'Onet-le-Château ça a été expliqué avec les services du département. Je trouve que quelque part on a été très clair sur le financement. Alors après, cela fait partie du plan quinquennal que nous avons mis en place sur l'agglomération du Grand Rodez et vous avez tout le listing de ce qui va se faire sur l'agglomération du Grand Rodez et qui sera pris en charge pour moitié par le département par moment puis quand c'est dans les zones urbaines c'est pris à 25% ou pas du tout. Nous avons une grille là-dessus. Le département prend 50 % sur Saint-Viateur et 50 % sur le rond-point de Fontanges. Pourquoi ça coûte cher, parce que vous avez des étangs. Je reprends peut-être ce qui a été déjà été expliqué dans ces réunions publiques, il y a la voie sur l'eau donc il a fallu contourner cette voie sur l'eau et puis au regard de ce que coûte un rond-point, au niveau de la tarification, au niveau des quatre branches que nous avons sur le rond-point de Fontanges, je peux vous dire que ça ne coûte pas forcément excessivement cher, Monsieur le Maire l'a rappelé. Les trois aménagements sur la nationale 88 coûtent près de 40 millions d'euros et nous avons un financement aujourd'hui de 10 millions d'euros, on est en train de rechercher du financement Etat, Région etc. et que tous les partenaires puissent intervenir sur ces trois aménagements de ronds-points qui me paraissent là aussi très importants».*

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (28 pour – 5 abstentions : Maryline Crouzet, Véronique Luban, Alain Castanié, Christophe Noyer, Jimmy Hantz)

- approuve le projet d'aménagement du carrefour de Fontanges présenté ci-dessus ;
- approuve le plan de financement tel que décrit ;
- approuve le projet de convention spécifique avec Rodez Agglomération pour l'aménagement du carrefour de Fontanges (RD901) tel que présenté ci-joint ;
- approuve le projet de convention spécifique avec le Conseil Départemental pour l'aménagement du carrefour de Fontanges (RD901) tel que présenté ci-joint ;
- autorise M. le Maire à signer lesdites conventions, ainsi que tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

**6 Aménagement Nostre Seigne**  
**Appel à projet Agence de l'eau Adour Garonne**  
**« Valorisons et restaurons les zones inondables »**

Mme MIRAL expose que l'agence de l'eau Adour Garonne a lancé en fin d'année 2016 un appel à projet nommé « Valorisons et restaurons les zones inondables ». Celui-ci a pour objectif de préserver et redonner aux espaces riverains des cours d'eau une place dans l'aménagement des territoires. Dans ce cadre, peuvent être accompagnés financièrement et jusqu'à 80 % du montant des dépenses : les études et travaux relatifs à la valorisation, l'aménagement ou le réaménagement des espaces riverains des cours d'eau mais aussi les procédures foncières, analyses juridiques, socio-économiques...

La commune d'Onet le Château qui conduit un projet sur le site de Nostre Seigne (à l'arrière du centre de tennis des Balquières et du centre de tri postal) accompagné du syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont (SMBV2A), de Rodez Agglomération et du lycée La Roque ont ainsi déposé une note d'intention.

Celle-ci ayant été retenue, un dossier de candidature plus étayé doit maintenant être déposé afin de pouvoir prétendre à des subventions. Ce projet contient plusieurs actions : veille et acquisition foncière, élaboration d'un plan de gestion, restauration sommaire de la ZEC (Zone d'Expansion de Crues), animation et sensibilisation avec le lycée agricole, maraichage avec l'implantations de jardins familiaux, itinéraire récréatif et panneaux explicatifs.

La première étape préalable à toute opération sur site est l'élaboration d'un plan de gestion qui viendra effectuer un diagnostic précis et exhaustif des lieux, préconiser des aménagements et évaluer leurs incidences sur la zone. Cette mission d'étude est estimée à 19 000 € TTC

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 février 2017 (pour : 16 ; abstention : 1).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité : (28 pour - 5 abstentions : Maryline Crouzet, Véronique Luban, Alain Castanié, Christophe Noyer, Jimmy Hantz)

- Valide le dépôt du dossier auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de l'appel à projet « Valorisons et restaurons les zones inondables »
- autorise M. le Maire dans le cadre de cet appel à projet à solliciter une subvention à hauteur de 80% pour l'élaboration d'un plan de gestion

**7 Rénovation urbaine Quatre Saisons**  
**Maison de sante pluri-professionnelle**  
**Désaffectation et déclassement de l'emplacement de la future maison de santé,**  
**signature du compromis avec rodez agglomération et autorisation de dépôt de**  
**permis**

Mme MIRAL expose ce qui suit :

Rodez Agglomération porte la maîtrise d'ouvrage de la construction et de la gestion de la Maison de Santé Pluri professionnel qui sera localisée sur la commune d'Onet le Château.

Conformément à l'étude de requalification du quartier des Quatre Saisons, la Maison de Santé Pluri-professionnelle d'Onet le Château est prévue d'être édifiée à l'emplacement du terrain de tennis bordant le boulevard des Capucines sur la parcelle n°532 section BE.

Afin de disposer de l'assiette foncière nécessaire au projet, le Conseil Municipal d'Onet le Château lors de la séance du 22 décembre 2016 a validé la désaffectation d'une partie de la parcelle n°532 section BE. Le projet a évolué et a prouvé que l'assiette désaffectée lors du dernier Conseil Municipal n'est pas suffisante pour la construction d'un bâtiment fonctionnel. Il est donc proposé de désaffecter et déclasser du domaine public la partie de parcelle telle que présentée en PJ et correspondant à une surface d'environ 1 350 m<sup>2</sup>.

Considérant l'accord de principe intervenu sur la surface approximative cédée et le prix, il est proposé de conclure un compromis de vente. A l'issue du chantier de construction de la Maison de santé, un document d'arpentage sera établi fixant l'emprise définitive et le prix définitif. La cession sera alors régularisée par acte authentique. Le compromis autorisera notamment Rodez agglomération à démarrer les travaux de démolition et de construction. Il sera signé sous la condition suspensive de l'obtention du Permis de Construire autorisant la construction de la Maison de Santé.

Le montant de vente inscrit dans ce compromis sera celui déterminé par l'avis de France Domaine en date du 9 janvier 2017 estimant le prix de la parcelle à 100 €/m<sup>2</sup>, prix net (cf. annexe)

Il est proposé de désigner Maître Boussaguet, Notaire à Onet le Château pour la rédaction de ces actes. Les frais notariés seront à la charge de Rodez Agglomération.

Enfin, Rodez Agglomération en tant que maitre d'ouvrage de l'opération va être amené à déposer le permis de construire du bâtiment. La commune d'Onet le Château en tant que propriétaire actuel du foncier doit donner un accord écrit au dépôt du permis au maitre d'ouvrage.

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 février 2017 (pour : 16 ; abstention : 1).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (32 pour – 1 abstention : Jean-Luc Paulat)

- constate la désaffectation de l'usage de terrain de tennis d'une partie de la parcelle n°532 section BE tel que décrit en annexe
- Procède au déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle n°532 section BE tel que décrit en annexe pour le faire entrer dans le domaine privé communal
- autorise Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente avec Rodez Agglomération
- autorise Rodez Agglomération en tant que maitre d'ouvrage de l'opération à déposer le permis de construire du bâtiment sur la partie de parcelle concernée par la présente délibération
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

## **8 Changement partiel de dénomination de la voirie « avenue des Lilas »**

Madame MIRAL expose aux membres du Conseil Municipal que l'avenue des Lilas, voie du lotissement des Quatre-Saisons – zone 1, s'étend de l'intersection avec l'avenue des Rosiers à l'intersection avec la route d'Espalion.

Afin de permettre la localisation d'une habitation en cours de construction sur la parcelle cadastrée BY n° 120 et face à l'impossibilité de lui attribuer un adressage compatible avec la numérotation séquentielle existante sur l'avenue des Lilas, il est proposé de modifier partiellement la dénomination de cette voie.

C'est ainsi que la portion de la voie comprise entre la rue des Cyclamens et la route d'Espalion, comme figurée sur le plan ci-annexé, pourrait être dénommée « chemin des Lilas ».

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable après examen des commissions en date du 13 février 2017.

Monsieur Paulat : *« Effectivement, je comprends pourquoi vous avez obtenu le prix de la communication »*

Monsieur le Maire : *« C'est l'exception qui confirme la règle »*

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- approuve cette proposition
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes formalités nécessaires à sa mise en œuvre

## **9 Voirie communale Bel-Air : rectification d'alignement et déclassement du domaine public en vue de cession**

Madame MIRAL expose aux membres du Conseil Municipal que la voie qui relie l'avenue de Decazeville (RD 840) à la rue de la Sauvegarde et qui dessert exclusivement les concessions du groupe Volkswagen est privée sauf sur une quarantaine de mètres linéaires à son débouché sur la rue de la Sauvegarde.

Cette petite portion de voirie publique dont l'usage n'est que privatif, est partagée dans le sens de la longueur par la limite des communes de Rodez et d'Onet-le-Château.

Les deux communes, retenant l'absence d'usage public, se proposent de déclasser simultanément de leur domaine public routier cet élément de voirie pour rectifier l'alignement de la rue de la Sauvegarde. La propriété des délaissés sera proposée aux riverains après constitution de servitudes de passage des canalisations souterraines présentes en sous-sol.

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable après examen des commissions en date du 13 février 2017

Monsieur Noyer : *« Je suis heureux qu'on lance une enquête publique. Comme ce n'est pas toujours de mise quand on procède à des cessions, c'est bien de le faire même si pour cette parcelle effectivement ça n'a pas un enjeu majeur ».*

Monsieur le Maire : *« On le fait quand c'est nécessaire et indispensable et c'est le cas »*

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité



- approuve le projet de déclassement de cette portion de voie communale,
- décide le lancement de l'enquête publique nécessaire à la mise en œuvre de ce projet,
- approuve le dossier de mise à l'enquête publique et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions et à signer tous documents utiles à ce dossier.

**10 Convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet 2016/2018 - Avenant n°3 - Participation financière 2017**

Madame BUERBA expose aux membres du conseil Municipal que pour aider la MJC d'Onet-le-Château à concrétiser ses projets et à développer ses activités, la Fédération Régionales des Maisons des jeunes et de la Culture (FRMJC) lui apporte appui et expertise et met à sa disposition du personnel d'encadrement et d'animation.

Pour cela, la FRMJC sollicite auprès de la Ville d'Onet-le-Château une demande d'aide directe dont le montant est apprécié en fonction :

- + des frais d'accompagnement, de suivi et de conseil engagés par la FRMJC
- + des coûts prévisionnels des personnels fédéraux nécessaires à la mise en œuvre des activités et à la gestion de la MJC d'Onet-le-Château.

Pour mémoire, la subvention accordée au même titre en 2016 s'élevait 112 424 €.

Pour l'exercice 2017, la subvention est fixée à 121 900 €. Cette augmentation est liée à l'évolution du poste de Guillaume VERDIER qui occupe dorénavant une fonction d'animateur-coordonnateur au sein de la MJC d'Onet-le-Château.

L'annexe à la convention ci-jointe présente les éléments financiers pour l'année 2017.

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 février 2017 (pour : 16 ; abstention : 1).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve l'inscription de la somme nécessaire au budget 2017 pour le versement d'une subvention de 121 900 € pour 2017 à la Fédération Régionale des MJC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer à engager toutes les démarches et à signer tous les avenants et documents afférents à ce dossier

Monsieur le Maire : « *Ce conseil municipal est terminé, le prochain conseil municipal aura lieu le 20 mars à 19 h 00. Merci, bonne soirée à toutes et à tous* ».

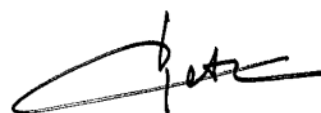
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 00.

La Secrétaire



Christine LATAPIE

Le Maire



Jean-Philippe KEROSLIAN